

18 4103 515

03.01
ANA

AUDIECO s.a.r.l.

CABINET AUDIECO S.A.R.L. B.P. 890 KIGALI

32

MINISTRE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION
DIVISION INFORMATION
ET DOCUMENTATION

ANALYSE DES EFFETS DES COUTS DES FACTEURS CONSIDERES COMME
DES OBSTACLES A LA COMPETITIVITE DES PRODUITS INDUSTRIELS
RWANDAIS SUR LE MARCHÉ EXTERIEUR ET A L'ENCOURAGEMENT DES
INVESTISSEMENTS ETRANGERS

Etude réalisée pour

- MINIMART
B.P. 53 KIGALI
- Projet PNUD-ONU
DP/RWA/88/004
Assistance à la gestion du
Développement industriel.

Rapport définitif

Août 1991

Société d'Etudes d'Audit et de Conseils en Organisation et en Gestion.

R.C. A 495/KIG. Tél. 72469 (Secr.) 74753 (Direction)
Compte 070-2234770 - 69/307 près la BACAR

S O M M A I R E

=====

	<u>Pages</u>
I. Introduction générale.	3
II. Résumé et conclusions.	10
III. Comparaison et analyse des coûts des facteurs au Rwanda, au Burundi, en Uganda, en Tanzanie, au Kenya, au Zimbabwe et en Corée du Sud.	16
300. Le coût de la main d'oeuvre.	17
301. Coût du transport.	18
302. Coût des communications et publicité.	20
303. Coût de l'énergie.	22
304. Le coût du capital.	24
305. Le coût des immobilisations.	26
306. Système de taxation.	27
307. Coût de l'entretien et des réparations.	28
308. Coût du loyer.	29
309. Autres coûts et facteurs.	29
IV. Comparaison des éléments environnementaux affectant la compétitivité des produits ou l'apport des investissements extérieurs.	31
400. Protection commerciale.	32
401. Environnement financier et économique	35
402. Code des investissements.	38
403. Rapidité de constitution du fonds d'amortissement.	41
404. Formation des prix.	42
405. Expansion des marchés.	43

406.	Disponibilité et qualification de la main d'oeuvre.	44
407.	Procédures et efficacité administrative.	45
408.	Infrastructure de base.	47
409.	Possibilité de créer des usines d'import-substitution.	49
410.	Stabilité politique et paix civile en général.	51
V.	Essai de synthèse sur les coûts de facteurs et sur les autres éléments environnementaux et l'encouragement des investissements étrangers.	53
50.	Coût des facteurs éléments environnementaux et intéressement des investissements étrangers.	53
51.	Les points de vue des opérateurs et personnes ressources au Rwanda.	53
52.	Synthèse sur les coûts des facteurs et les éléments environnementaux dans les différents pays comparateurs.	58
VI.	Recommandations	62
	Annexe 1 : Synthèse des dispositions légales et réglementaires sur la taxation au Rwanda.	65
	Annexe 2 : Ouvrages consultés.	69

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

I INTRODUCTION GENERALE

Dans son effort de développement, le Rwanda fait face à des difficultés de divers ordres dont certaines sont conjoncturelles pendant que d'autres ont un caractère structurel.

L'analyse approfondie de leurs causes et de leur nature et la recherche des solutions adéquates à mettre en oeuvre pour y remédier sont un devoir impérieux des organismes et administrations ayant en charge la politique économique du pays.

Le pays rencontre des difficultés ayant un caractère conjoncturel parmi lesquelles on peut citer : les variations des cours des produits exportés, des problèmes de disettes liés à une pluviométrie insuffisante, les difficultés découlant de la guerre, etc...

Quant aux problèmes structurels qui handicapent le développement du pays, nous citerons :

- celui de la croissance démographique galopante en regard d'une production agricole stagnante ou en régression,
- celui du sous-emploi de la force productrice en raison de la faible création d'emploi par l'économie,
- celui du déficit chronique de la balance commerciale qui affecte sensiblement les paiements extérieurs du pays et peut le conduire à une impasse des paiements extérieurs.

Chacun des secteurs de l'économie est appelé à contribuer de son mieux aux solutions de ces problèmes.

Le secteur industriel est interpellé pour apporter une part importante dans cette recherche de solutions aux problèmes de l'autosuffisance alimentaire, de création d'emploi et d'équilibre de la balance commerciale.

L'une des axes de cette contribution est l'accroissement du volume des exportations de produits fabriqués au Rwanda, qui a, entre autres effets, celui de contribuer à l'amélioration de la balance commerciale.

Il se trouve que les produits rwandais exportés se heurtent à la concurrence des produits fabriqués dans les pays d'exportation ou provenant d'autres pays.

Beaucoup d'opérateurs économiques et d'autres observateurs avisés estiment que les produits de l'industrie rwandaise ne sont pas compétitifs sur les marchés extérieurs.

D'un point de vue tout à fait général, les déterminants les plus importants d'une faible compétitivité sont le prix des produits, la qualité des produits et les conditions qui accompagnent l'achat en particulier le service après vente, la garantie, etc...

Le prix des produits fabriqués au Rwanda est perçu par certains comme le facteur le plus important de la faible compétitivité de nos produits sur les marchés extérieurs. Ces prix sont élevés essentiellement à cause des coûts des facteurs de production que l'on estime comme plus élevés au Rwanda en rapport avec les pays où nous exportons des produits industriels.

Notion de coût, de facteur de production et de coût des facteurs de production.*

Par coût, il faut entendre la valeur, généralement exprimée en unité monétaire, de charges nécessaires à l'acquisition ou à la production d'un bien ou d'un service.

Les facteurs de production sont les " éléments dont la combinaison permet la production ".

L'analyse économique moderne indique que ces éléments sont le travail et le capital.

Les ressources naturelles aménagées en vue de leur utilisation à des fins productives sont intégrées au facteur " Capital ".

On fera remarquer que le capital lui-même est en fait essentiellement du travail incorporé.

La production résulte ainsi de la combinaison variable du travail et du capital et l'entreprise est le cadre de cette combinaison.

Même si l'analyse économique indique que les facteurs de production sont essentiellement au nombre de deux, à savoir :

- le travail et
- le capital,

il y a lieu de signaler que la combinaison de ces facteurs dans la production se fait de manière variable selon la rareté et le coût relatif des facteurs.

Le travail se présente sous divers niveaux de qualification.

Le capital et les biens qu'il permet d'acquérir et qui entrent dans la combinaison productive sont également fort diversifiés.

* Discussion inspirée des développements sur ces concepts se trouvant dans l'ouvrage de Bernard et Colli, Dictionnaire économique et financier, Edition du seuil, 1984 pp.649, 648 et 649.

En pratique, les coûts de ces facteurs se présentent soit sous forme de l'un de ces facteurs par exemple : le coût de la main d'oeuvre ou le coût du capital, ou sous la forme d'une combinaison de ces facteurs, combinaison qui conduit à un bien ou un service entrant dans le circuit de production (par exemple le transport et le loyer qui incorporent du capital et du travail).

Les coûts qui ont particulièrement retenu notre attention sont:

- le coût de la main d'oeuvre
- le coût du transport
- le coût des communications
- le coût de la publicité
- le coût de l'énergie
- le coût du capital
- le coût de la taxation
- le coût des immobilisations
- le coût de l'entretien et des réparations
- le coût du loyer
- le coût des assurances
- le coût des consommables et des fournitures
- le coût de protection de l'environnement

Importance des coûts des facteurs

En tant que composantes directes des prix de revient des produits, les coûts des facteurs affectent directement le chiffre d'affaires réalisé aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Lorsque les produits sont plus chers que les mêmes produits importés, le marché intérieur se tourne vers les produits importés, sauf quand une protection rigide renchérit les produits importés.

Sur les marchés extérieurs, la cherté des produits est une cause d'exclusion du marché.

S'il s'avère que le niveau des coûts des facteurs au Rwanda est plus élevé que dans les pays où nous pouvons exporter notre production industrielle, il y aura nécessité de rechercher les actions à mener de manière à réduire le niveau des coûts sur lesquels il est possible d'agir.

Le niveau élevé des coûts des facteurs réduit ainsi le marché des produits et, partant, réduit les chiffres d'affaire et la rentabilité de l'exploitation.

Cette situation entraîne une conséquence non moins dommageable pour l'économie nationale : le désintérêt des investisseurs étrangers pour la création ou la participation à des entreprises industrielles du pays. Ces investisseurs préféreront investir ailleurs, là où les espérances de profit sont plus élevées notamment en raison de la taille et des possibilités d'expansion des marchés des produits.

Le niveau élevé des coûts des facteurs participe ainsi à limiter l'ouverture du pays à l'économie sous-régionale et même régionale et aux mouvements internationaux de capitaux et en particulier à l'apport de moyens de paiements en devises à l'économie du pays.

C'est en raison de l'importance de ces éléments pour l'essor de l'économie nationale et du secteur industriel en particulier que le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat, avec un concours du PNUD et de l'ONUDI, a voulu savoir dans quelle mesure les coûts des facteurs au Rwanda constituent un handicap à la compétitivité de nos produits industriels sur le marché extérieur et découragent les investissements étrangers dans notre pays.

Objet de l'intervention

Les termes de référence du Maître de l'Ouvrage précisent que l'intervention du Consultant consistera à :

- " - dresser la liste des facteurs à analyser
- réunir et analyser le dispositif existant relatif aux facteurs de production et en relever les coûts avant PAS
- recueillir les opinions et avis des opérateurs économiques des établissements industriels et des principaux partenaires concernés
- indiquer les modifications en cours ou envisagées dans le cadre du PAS
- réunir les informations utiles et les renseignements indicatifs de référence sur ce qui est en vigueur ailleurs
- dresser un tableau comparatif de synthèse
- formuler des recommandations de nature à améliorer la compétitivité des produits rwandais sur le marché extérieur et inciter les étrangers à venir investir au Rwanda."

Méthodologie suivie par le consultant

Le Consultant a réalisé l'étude

- en recensant, compulsant et synthétisant toute l'information disponible sur les coûts des facteurs au Rwanda
- en recherchant la documentation sur les autres pays et en procédant de même
- en organisant dans la mesure du possible l'information obtenu dans des tableaux
- en opérant une enquête réduite auprès d'industriels et personnes ressources
- en discutant les éléments obtenus pour tirer des conclusions.

Quelques observations particulières

- 1° En réalisant l'étude, le Consultant a tenu à respecter les termes de référence, mais il a également tenu compte du fait que les coûts des facteurs sont engagés par l'entreprise dans le cadre d'un environnement économique, financier, juridique, ...politique, qui peut lui-même être une source complémentaire de freins, de handicaps et même de coût, dans la mesure où " le temps c'est de l'argent ".

Ainsi des taux d'intérêts débiteurs réduits constituent un avantage par rapport à un autre pays où ils sont plus élevés, mais l'investisseur ne profitera pas de cet avantage si l'accès au crédit est lent, difficile ou inégal entre les opérateurs économiques ou les secteurs de l'économie.

De même, des avantages fiscaux intéressants dans le cadre du code des investissements peuvent être annulés par la lenteur et les attermolements dans leur attribution.

En définitive, un environnement défavorable, irrationnel ou inégalitaire est source de coûts.

C'est pourquoi le Consultant a jugé nécessaire de s'intéresser, dans le cadre de cette étude, à des éléments environnementaux tels que

- la protection commerciale
- l'inflation et la stabilité monétaire
- les procédures administratives
- le code des investissements

- les possibilités d'expansion des marchés
- la législation sur la formation des prix
- les infrastructures de base
- l'environnement financier
- l'environnement économique
- la possibilité de substituer des produits locaux aux importations.

2° L'importance et l'intérêt de cette étude ne correspondent pas aux possibilités matérielles dont a pu disposer le Consultant pour la réaliser.

Il y a lieu de souligner en particulier les difficultés d'accès à une information substantielle.

Cette dernière n'a pas fait défaut sur le Rwanda, à quelques exceptions près. L'information sur les autres pays n'existe nullement sur place.

Les conditions de son obtention à l'extérieur sans déplacement sont particulièrement difficile, surtout que les données souhaitées sont très précises.

Nous regrettons notamment de n'avoir pas pu rassembler d'informations sur notre voisin le Zaïre. Celle sur l'Uganda et la Tanzanie est également lacunaire. D'autres pays, initialement prévus n'ont pu être intégrés faute d'éléments d'informations.

Schéma du rapport

Les données qu'il a été possible de rassembler permettent néanmoins de dégager des constatations qui peuvent permettre, à leur tour, d'envisager des actions correctives.

Ces données, constatations et actions sont consignées dans ce rapport dont le premier chapitre constitue la présente introduction générale.

Le chapitre II est constitué par le résumé et les conclusions de l'étude qui présentent succinctement le contenu du rapport.

Le troisième chapitre présente les différents coûts qui font l'objet de comparaison entre plusieurs pays comparateurs. Des tableaux comparatifs sont dressés chaque fois que la chose est possible ou opportune.

Le chapitre IV présente les éléments de comparaison en notre possession sur les facteurs environnementaux déjà cités.

Le chapitre V constitue un essai de synthèse sur les coûts et les autres éléments environnementaux ayant alimenté la comparaison.

Le chapitre VI formule quelques recommandations d'actions à mener en vue de modifier la situation de manière favorable à nos industries.

Pour finir sont présentés en annexe des textes complémentaires non repris dans le corps du rapport ainsi que les références bibliographiques.

II RESUME ET CONCLUSION

L'analyse des effets des coûts des facteurs a porté sur une comparaison du niveau des coûts dans un certain nombre de pays, avec pour objectif de savoir à quel niveau se placent les coûts des facteurs au Rwanda par rapport aux pays comparateurs, et dans quelle mesure le pays présente des attraits aux investissements extérieurs.

L'approche tient compte des coûts physiques des différents facteurs de production, ainsi que d'autres facteurs considérés comme des coûts économiques et environnementaux de nature à influencer la décision d'investir dans tel ou tel pays.

Les investigations ainsi faites aboutissent aux conclusions suivantes pour différents coûts des facteurs.

1° Coût de la main d'oeuvre.

A l'exception du Burundi et de la Corée, la main d'oeuvre est plus chère au Rwanda que dans la plupart des pays considérés. L'entrée en vigueur des mesures du PAS rend la main d'oeuvre du Rwanda bon marché par rapport à la situation d'avant PAS.

2° Coût du transport.

Conséquence de l'enclavement, le transport international coûte plus cher au Rwanda que dans les pays comparateurs. Par contre, même si le transport aérien coûte plus cher en général, ce type de transport est plus favorable au Rwanda. Le transport intérieur est aussi le plus cher au Rwanda et son coût est presque doublé avec le PAS du fait surtout du doublement du prix des carburants.

3° Coût des communications

L'ensemble des thèmes relevés pour le facteur communication montre que le Rwanda est plus cher par rapport aux autres pays, et cela même après PAS ou il est seulement moins cher que le Burundi pour certains thèmes.

4° Coût de l'énergie

Les sources d'énergie propre au Rwanda étant très réduites, les facteurs pour lesquels la comparaison a été possible indiquent que le coût de l'énergie est le plus cher au Rwanda.

5° Le coût du capital

Le Rwanda se trouve dans la moyenne des autres pays pour ce qui est de la rentabilité des dépôts à terme. D'autre part, le taux créditeur couvre bien l'inflation au Rwanda par rapport aux autres pays, la perte de pouvoir d'achat était également faible au Rwanda sur la période considérée.

Par contre le niveau des revenus qui permettrait de mobiliser facilement les ressources internes est faible au Rwanda. Ce niveau est davantage affaibli après le PAS, suite à l'appauvrissement découlant des autres mesures du PAS.

6° Le coût des immobilisations

Là où la comparaison a été possible, le coût du terrain, des constructions et des équipements est plus élevé au Rwanda.

7° Coût de la taxation

Le Rwanda est mieux placé que certains pays en ce qui concerne l'impôt professionnel des sociétés.

L'imposition des personnes physiques est très élevé au Rwanda pour les grands revenus. Les autres profits sont imposés au Rwanda dans les mêmes conditions qu'ailleurs. On a noté également que le maximum de l'impôt mobilier est plus bas au Rwanda que dans d'autres pays dont certains imposent plus faiblement les résidents par rapport aux non résidents.

Enfin les taux des droits d'entrée et des droits de sortie restent plus élevés au Rwanda par rapport aux autres pays.

8° Coût de l'entretien et des réparations

Aucune comparaison avec d'autres pays n'a été possible, on note cependant que ce coût est faible pour les bâtiments et considérable pour les autres postes.

9° Coût du loyer

Les éléments disponibles indiquent simplement que le loyer résidentiel était plus cher avant PAS au Rwanda qu'au Burundi. Ce loyer devient comparable dans les 2 pays après PAS et si la situation restait identique les deux pays auraient des loyers moins cher par rapport aux autres pays.

Les éléments environnementaux ont été quant à eux abordés sous les thèmes suivants :

1° Protection commerciale

Par rapport à d'autres pays, les produits fabriqués localement au Rwanda sont moins protégés contre la concurrence des mêmes produits importés. La protection est plus grande au Kenya.

2° L'inflation et la stabilité monétaire

Sur tous les comparateurs concernés, l'inflation est plus faible au Rwanda et la monnaie est restée stable sur une longue période, bien que dans la réalité elle ne se trouvait pas à sa juste valeur si l'on considère l'évolution des échanges commerciaux avec d'autres pays.

3° L'environnement financier et économique

Tout comme dans les autres pays, le réseau d'institutions financières du Rwanda est assez dense et leur fonctionnement est presque identique à celui des institutions des autres pays.

4° Code des investissements

Globalement le code des Investissements du Rwanda, surtout dans la manière dont il est en train d'être revu accorde des avantages au moins analogues à ceux des pays comparateurs.

5° Rapidité de constitution du fonds d'amortissement

Les entreprises des autres pays ont la possibilité de constituer plus rapidement les fonds de remplacement des équipements, le taux d'amortissement est du même niveau pour les bâtiments.

6° Formation des prix

Si la fixation des marges bénéficiaires applicable avant PAS genait la loi de l'offre et de la demande, on note que le système en vigueur au Rwanda après PAS est le plus libéral.

7° Expansion des marchés

En ce qui concerne les possibilités d'ouverture sur les marchés sous-régionaux, le Rwanda se trouve dans les mêmes conditions que d'autres pays similaires, où les accords conclus sont souvent plus politiques qu'économiques.

8° Disponibilité et qualification de la main d'oeuvre

La main d'oeuvre ordinaire est abondante au Rwanda, mais celle spécialisée l'est peu par rapport à d'autres pays.

9° Procédures et efficacité administrative

Les éléments sont disponibles seulement pour le Rwanda où il y a lieu de se plaindre de la lourdeur administrative. Les procédures sont allégées par les mesures du PAS.

10° Infrastructure de base

Le réseau routier est appréciable au Rwanda par rapport aux pays similaires. Pour les autres thèmes liés aux infrastructures, le Rwanda est le moins favorable.

11° Energie

Par rapport à certains pays qui jouissent de l'autosuffisance énergétique, les besoins intérieurs en énergie ne sont pas couverts par la puissance installée au Rwanda.

12° Infrastructures sanitaires

Les infrastructures sanitaires sont assez bien développées au Rwanda, la situation est meilleure dans les autres pays comparateurs sauf au Burundi.

13° Possibilité de créer des usines d'import-substitution

Même s'il y a certains articles qu'il serait intéressant de produire en import-substitution, les produits fabriqués en import-substitution au Rwanda sont dans l'ensemble difficilement concurrentiels et les mesures du PAS n'améliorent guère la situation.

14° Stabilité politique

Pour ce qui est de la stabilité politique et de la paix civile en général, la situation au Rwanda est semblable à celle des autres comparateurs.

L'analyse des coûts des facteurs et des éléments environnementaux affectant ces coûts conduit à la conclusion que le Rwanda est généralement le plus cher.

Avant PAS, il est le plus cher dans 65% des cas analysés, ces cas étant :

- le coût du transport
- le coût des communications
- le coût de l'électricité, de l'eau et des pétroliers
- le coût des immobilisations
- l'impôt sur les revenus des personnes physiques et les profits sur cession
- les droits d'entrée, les droits de sortie
- le coût du loyer

Après PAS il y a amélioration en ce sens que le nombre de cas où il est le plus cher passe à 47% des cas, les améliorations se rapportant au coût des communications, de l'électricité et du loyer.

Mais ces améliorations sont surtout dues au fait que nous faisons les comparaisons en \$ et que le franc rwandais a été dévalué. Pour les agents économiques percevant leurs revenus en FRW, qui sont les plus nombreux, les coûts sont toujours les plus élevés si on les compare à ceux des autres pays comparateurs percevant également leurs revenus en monnaie locale.

S'agissant des facteurs environnementaux, la comparaison est difficile, mais pour les thèmes suivants, on peut noter que

- l'inflation et la stabilité monétaire ont été faibles au Rwanda par rapport aux comparateurs (période 85 - 88)
- la croissance économique a été la plus faible au Rwanda (1,6% sur la période 85 - 88)
- l'environnement financier est pratiquement identique dans les pays comparateurs ayant un même degré de développement (Burundi, Uganda, Tanzanie)
- la constitution du Fonds d'amortissement se fait moins rapidement sur les équipements (par rapport aux comparateurs).

En guise de recommandation, il y a lieu :

- * de mener une étude de la structure des coûts des facteurs de manière à identifier ceux qui sont anormalement élevés et chercher les voies et moyens pour les réduire.
- . Ainsi, le coût des produits pétroliers est anormalement élevé par rapport au Burundi et à l'Uganda qui sont également enclavés.
- . Dans le cas du transport routier international, l'écart entre le prix du Rwanda et celui du Burundi ne peut s'expliquer par l'enclavement. C'est la comparaison des structures des coûts qui permettrait d'identifier là où réside la raison de l'écart anormal.
- . Dans le cas de l'eau, le Rwanda et le Burundi en disposent en abondance. L'écart entre le Burundi et le Rwanda ne peut pas s'expliquer par le surplus de coût d'achat des matières premières et des pièces de rechange puisque la main d'oeuvre est plus chère au Burundi.
- . Le coût de l'électricité devrait pouvoir être baissé. Ce coût est trop élevé quand on considère qu'il s'agit d'une énergie d'origine hydro-électrique. Le problème se poserait du côté des coûts de production de l'Electrogaz.

- . Le coût des immobilisations pourrait être réduit par une plus grande utilisation de matériaux locaux.
- * de déterminer les taux du tarif douanier en comparaison avec les tarifs des pays vers lesquels nous pouvons exporter les produits de notre industrie
- * de fixer les taux de l'impôt en tenant compte des barèmes de nos concurrents
- * d'une manière générale, de se positionner par rapport aux pays de la sous-région avant de prendre des mesures ayant une incidence sur les coûts des facteurs.

III. COMPARAISON ET ANALYSE DES COUTS DES FACTEURS AU RWANDA, AU BURUNDI, EN UGANDA, EN TANZANIE, AU KENYA, EN COREE DU SUD ET AU ZIMBABWE.

La comparaison prend en général comme années de base 1989-1990 sauf pour certains thèmes spécifiques où les informations ne sont disponibles que pour les années antérieures.

Les informations sur le Rwanda avant-PAS sont comparables à celles des autres pays pour la même période. Mais celles de l'après-PAS sont également comparables à celles de ces mêmes pays si les conditions n'y ont pas changé. Or, nous croyons savoir qu'il n'y a pas eu de changement majeur au Burundi, en Uganda, en Tanzanie, au Kenya. Nous sommes moins sûrs pour le Zimbabwe et la Corée du Sud.

Pour faciliter la comparaison, nous avons converti les différents coûts en US \$ de 1988, en utilisant la valeur en dollars des unités monétaires des différents pays. Pour les données récentes il s'agit de taux de change récent.

L'information a été collectée dans un nombre élevé de documents tant sur le Rwanda, sur les autres pays, que dans des publications d'organismes internationaux.

Pour arriver à un document aux dimensions abordables, il a fallu procéder à une présentation fortement synthétisée. La présentation même du document ne permet pas de respecter scrupuleusement l'obligation de citer les sources. Toujours est-il que nous donnons en annexe la liste de tous les ouvrages consultés. Le lecteur voudra bien faire montre de compréhension.

Quant à l'enquête auprès des personnes-ressources, elle a eu lieu auprès des industriels et d'autres personnes ou organismes pouvant émettre un avis autorisé sur le sujet. A cet effet, il était nécessaire de rencontrer les responsables au plus haut niveau. C'est peut-être pour cette raison que nous avons enregistré un faible taux de réception pour discuter des thèmes qui avaient été préalablement envoyés. Sur 30 contactés, seuls 9 ont bien voulu nous accueillir. Il ne peut être question de donner une signification statistique au dépouillement opéré sur les réponses. Par contre les avis exprimés enrichissent la discussion des différents thèmes.

300. Le coût de la main-d'oeuvre

Sur la base de quelques éléments pour lesquels la comparaison est possible, on peut dresser le tableau ci-après.

Comparateur	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
Thème								
- Frais de personnel par jour et par catégorie non qualifié US \$	2.05	1.23	2.48	0.39	0.8	1.72		2.25
semi-qualifié US \$	3.62	2.17	4.35	0.55	1.2	1.89		3.9
qualifié \$	5.77	3.46	7.02	1.01	1.6	1.97	22.6	5.6
Hautement qualifié \$	8.77	5.25	10.53	1.52	2.4	2.26		6.5
- Congé annuel payé(jrs)	18	18	nd	-	-	24	20	-
- Jours fériés (jrs)	15	15	nd	-	-	11	15	-
- Cotisations patronales % du salaire	5	5	4.5	-	-	5	-	50
- Accroissement annuel %	4	4	-	-	-	-	-	-
- Allocations familiales	-	-	1.9\$/mois par femmes 0.9\$/mois par enfant	-	-	-	-	-
- Autres avantages	soins méd.	soins méd.	-	-	-	-	-	soins méd. ass. accid. pension
- Part de la valeur ajoutée consommée par les frais de pers.%	10	nd	-	-	34.5	48	26.6	40.6
- Productivité 85,86,87 1980=100	nd	nd	-	-	99,76,nd	107,113,108	140,146,165	92,89,90

Le Rwanda est comparable au Zimbabwe. Le Burundi est plus cher que le Rwanda avant et après PAS. Le revenu coréen est beaucoup plus élevé (plus ou moins 10 fois par rapport au Rwanda). Les autres pays limitrophes ou considérés comme tels (Uganda, Tanzanie, Kenya) ont une main d'oeuvre moins chère. Bien que la donnée ne soit pas disponible, la main d'oeuvre est sans doute aussi moins chère au Zaïre.

Après PAS, le Rwanda a une main d'oeuvre pratiquement deux fois moins chère qu'au Burundi, bien moins chère que le Zimbabwe, mais plus chère que le Kenya sauf pour les moins payés et toujours plus chère que l'Uganda et le Tanzanie et sans doute aussi le Zaïre. Par rapport à ces différents pays, Corée exceptée, le Burundi reste le plus cher.

Les niveaux du personnel pour le cas du Rwanda correspondent aux qualifications suivantes.

- Le non qualifié est un manoeuvre ou aide de métier débutant qui ne jouit d'aucune spécialité
- Le personnel semi-qualifié correspond à l'ouvrier ordinaire
- Le personnel qualifié correspond au technicien spécialisé
- Le personnel hautement qualifié est un technicien supérieur ayant la maîtrise des opérations à tous les niveaux.

301 Coût du transport

Les éléments disponibles permettent de dresser le tableau ci-après :

Comparateurs Thèmes	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
* Transport routier -intérieur \$/Tonne/km	1.36	-	0.14	-	-	0.04	0.11	-
-international								
. Frais de transit \$/T		3% CIF	2% CIF	-	-	-	-	-
. Manutention \$/T	22.6	8.3 \$/T ou 2m ³	1.56 \$/T	-	-	-	-	-
. Transport \$/T	236.7	208 \$/T	175 \$/T	-	-	-	-	-
* Transport Maritime Europe-DSM		75 \$/T	-	-	-	-	-	-
* Chemin de fer interne par T/km		-	-	-	-	0.019	0.02	-
* Transport aérien Europe Capitale par kg	1.94 \$/kg	nd	2.27 \$/kg	-	-	-	13.9-6.87	-

Les données disponibles sont lacunaires en raison des difficultés de collecte.

Des pays comparateurs, le Rwanda est le plus enclavé. Les éléments épars permettent de noter que ce coût est plus élevé par rapport au Burundi, au Kenya et à la Corée (transport routier international), sauf pour le transport aérien.

Avec le PAS, le coût sera très élevé suite au doublement du prix des carburants, des pièces de rechange et du matériel de transport lui-même.

Des tarifs différents sont souvent appliqués suivant le sens du transport, ainsi le coût du transport Mombasa-Kigali était de 276 \$/T alors que Kigali-Mombasa coûtait 149 \$/T avant PAS. Le même transport Kigali-Mombasa a été réduit à 104 \$ après PAS. Le coût de transport du carburant est de 0,18 \$/l avant comme après PAS.

302. Coût des communications et publicité

Comparateurs Thèmes	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
a. Téléphone								
. Communic. locale	0.125 \$/min	0.07 \$	0.08 \$					
. Communic. régionale			0.25 \$					
. Communic. inter-urbaine	0.5 \$/min	0.3 \$	0.42 \$					
. Communic. internationale par minute	4.29 \$/min	2.57 \$	2.8 \$			2.9-3.9 \$	3.95	
Redevance mensuelle de base	6.25-12.5 \$	3.7-7.5 \$	1.06-2.65 \$					
Redevance mensuelle pour centrale téléphonique	6.25 \$/ligne	3.85 \$/ligne						
Frais d'installation								
. Taxe forfaitaire	12.5 \$	7.5 \$	12.5 \$					
. distance > 200 m	3.13 \$/m	1.87 \$						
. Provision/abonné résidentiel	37.5 \$	22.45						
. professionnel	125 \$	75	14.96 \$					
. Remplac. appareil	25 \$	14.9 \$						
. Inst. en parallèle			8.55 \$					
. Changement numéro d'appareil pour convenance abonné	25 \$	14.9	3 \$					
. Cession abonnement			7.5 \$					
. Cession reprise			3 \$					
. Redevance pour centraux	x							
0-200 abonnés			14.25 \$					
200-1000 abonnés			21.4 \$					
>1000 abonnés			35.6 \$					
b. Télégraphie								
\$ en minute avec minimum	3.75	2.25				1.73-2.4		
en mot avec minimum	3.75\$/mimi.m.						0.55/mot	
c. Télex/min.\$								
Mini, supplém.			2.9					
Nouveau raccordement	250 \$	154 \$	71.23 \$					
Frais raccord. ancien			35.6 \$					
Redevance annuelle	180 \$	110.7 \$	71.23 \$			1.73-2.4	2.96	
Caution			147.4 \$					
Cession			2.99 \$					

Comparateurs	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
Thèmes								
d. Téléfax								
- abonnement annuel	625 \$	374.25 \$	-	-	-	1.73-447		
- tarif intérieur								
- page i	3.125 \$	1.87 \$	-	-	-	1.73-447		
- page suppl.	0.625 \$	0.37 \$	-	-	-	1.73-447	-	-
- inter.par page/min.	12.5 \$	7.49 \$	-	-				
e. Poste								
Lettre 20 gr								
interne	0.125 \$	0.075 \$	0.127 \$					
limitrophe	0.375 \$	0.225 \$	0.48 \$				0.32 \$	
autres pays	0.625 \$	0.374 \$	0.51 \$				0.44 \$	
Paquet interne	0.25-1.5	0.15-0.9	0.19-5.73 \$	-	-	-	-	-
limitrophe	2.75/kg	1.65	-				2.13 \$	
autres pays	3.75/kg	2.25	-				2.67 \$	
Express EMS % kg	31.25-675 \$	18.7 - 404						
f. Publicité dans les journaux par page	750 \$	449 \$	76 \$	-	-	-	-	-
g. Publicité à la radio par seconde	0.8 \$/sec	0.48 \$	0.11 \$/sec	-	-	-	-	-

Le coût de communication téléphonique locale au Rwanda est de 0,125 \$/minute avant PAS et 0,07 \$/minute après PAS pour les 3 premières minutes dans les deux cas.

La minute supplémentaire est taxée à 0.07 \$ avant PAS et 0.04 \$ après PAS du fait que les services publics ont jugé suffisantes les 3 minutes de communication et que le taux supplémentaire doit être pénalisé pour éviter à certains abonnés de monopoliser les lignes.

Dans les frais d'installation de téléphone, la provision payée est différente pour un abonné résidentiel et un abonné professionnel. Cette provision constitue en fait une garantie minimum de paiement des consommations, or l'abonné professionnel utilise beaucoup plus le téléphone que l'abonné résidentiel.

Par rapport aux autres pays le Rwanda est plus cher avant PAS même par rapport à la Corée du Sud. Après PAS il devient moins cher que le Burundi sauf pour le téléx, la publicité dans les journaux et à la radio. Le Kenya reste le moins cher, sur la base des données disponibles.

303. Coût de l'énergie

Comparateurs	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
Thèmes								
a. Electricité								
Coût/kwh en \$ et/kw puissance > 100 kw	0.06	0.08					0.03	0.01
< 100 kw	0.10	0.08	0.06-0.085	0.02	0.03	0.06	0.09	
BT	0.11	0.10	0.09	0.7	0.30	0.18		0.07
Redevance quart horaire \$/mois/kw enregistrés								
p < 100 kw	6.075 \$	4.74						
p > 100 kw	9.675 \$	8.18						
Location compteur/mois	0.125-1.25	0.075-0.75						
Caution \$								
- ab BT	25 - 75	15.38-46.15						
- ab. MT et HT	187.5-187.500	115.38 - 11358.46						
Raccordement et travaux Trav. et fourniture	mat+m d'o PR mat+m d'o + 10%	idem						
Etudes et surveillance	PR + 10%	idem						
b. Eau								
Consommation \$/mois/m³								
< 100 m³	0.77	0.69	0.25					
> 100 m³	1.12	1.13						
Location compteur	0.25-1.25	0.15-0.75						
Caution								
- Usage résidentiel	12.5	7.49						
- Usage commercial	37.5	22.46						
- Usage industriel	75	44.94						
Raccordement et travaux divers Trav. et fournitures	(PR mat+m d'o) + 10%	idem idem						
Etudes et surveillance	PR + 10%							
c. Gaz méthane								
Coût \$	0.27	0.18	-	-	-	-	-	-
d. Produits pétroliers								
Essence \$/l	0.8	1.04	0.69	-	-	-	-	-
Mazout	0.77	1	0.65	0.12	0.15	0.14	-	0.2
Pétrole lampant	0.68	-	0.54	-	-	-	-	-

Comparateurs Thèmes	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
e. Oxygène (150 bars de pression)	150	89.8	-	-	-	-	-	-
Caution bouteille recharge	66.25	39.7	-	-	-	-	-	-
f. Acétylène pression 200 bars								
caution bouteille \$	187.5	112.28						
recharge gaz	165.625	99.18						
g. Carbone de calcium Fût de 100 kg \$	150 \$	89.82						
h. Butane liquide (bouteille de 20 kg)								
- Caution bouteille	62.5	37.43						
- Recharge	43.75	26.2						
i. Énergie solaire								
. Superficie des panneaux 250 m ²								
. Puissance de crête 10 kw								
. Énergie: 21 kwh/24h								
. Longévité : 25 ans								
. Coût \$	5000	2994						
k. Bois								
cpi : 2500 kml/kg								
coût \$/kg	0.013	0.007						

Bien que ayant une structure lacunaire, le tableau précédent permet de noter que, avant PAS le Rwanda est plus cher que tous les autres pays pour lesquels des données sont disponibles pour ce qui est du kwh - HT. Il en est de même pour l'eau en comparaison avec le Burundi. Pour le mazout, le Rwanda est le plus cher avant et après PAS.

Dans les autres cas, à part qu'il n'y a pas d'éléments de comparaison on note une baisse de la valeur du coût en \$ si du moins la structure des prix ne subit pas de modifications par suite du PAS.

304 Le coût du capital

	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
Taux créditeurs %	6.25	12	2.5-4	6.8-26	4-17.4	5.75-1.53	19-10	3.5-9.6
RNB \$/capital	210	126	240	-	230	400	3241	660
PNB \$/capital	320	192	240	280	160	370	3600	650
Taux débiteurs % 80-88 (syst.banc.)	13.5-12	14-19	12	10.8-35	11.5-29.6	10-15	18-10	17-13
Taux d'emprunt moyen de l'Etat %	1.7	-	1	2.4	0.8	1.9	7.6	7.1
Inflation moyenne 80-88 %	4.1	<30>	4	100	25.7	9.6	5	12

Les éléments repris dans ce tableau ont une signification en rapport avec le thème sous revue. Le taux créditeur est donné ici en tant que rentabilité des dépôts à terme pour l'investisseur "risk-avertter". Nous les considérons comme le coût minimum des fonds propres en ce sens que l'investisseur ayant plusieurs alternatives, exigera une rentabilité au moins égale à celle d'un dépôt à terme.

La présentation du RNB et du PNB par tête dans le tableau montre le niveau général des revenus, indicateur de la plus ou moins grande étroitesse du marché, mais aussi la difficulté de mobiliser des ressources locales pour le financement sous forme d'action (equity capital).

Les taux des emprunts publics sont repris pour voir le niveau du coût de financement des investissements publics.

Le taux d'inflation de la période est indiqué dans le but de voir si les taux créditeurs permettent de couvrir la perte de pouvoir d'achat de l'argent et pour apprécier la part du taux d'intérêt débiteur qui sert à couvrir précisément cette perte de pouvoir d'achat de l'argent.

En observant le tableau ci-dessus, on constate que pour les taux d'intérêts créditeurs le Rwanda avant PAS se situe dans la moyenne des pays comparateurs à part la Corée où les dépôts étaient les mieux rémunérés sur la période avec un minimum de 10%. Sur ce point, le taux maximum le plus bas est celui du Burundi 4%.

Par contre le RNB et le PNB censés indiquer si l'agent économique est à même d'épargner (on n'épargne que quand les besoins essentiels sont satisfaits) en vue de financement futur de l'investissement sont aussi faibles au Rwanda avant PAS qu'au Burundi, en Tanzanie, (probablement en Uganda) deux fois plus élevées au Kenya, trois fois au Zimbabwe et 15 fois au Corée du Sud toujours par rapport au Rwanda.

Mais il faut nuancer cette assertion par le pouvoir d'achat des différentes monnaies en rapport avec le coût de la vie du lieu, élément pour lequel nous n'avons pas de données. Nous pouvons nuancer à partir de la perte de pouvoir d'achat représentée par le taux moyen d'inflation qui est assez bas au Rwanda et au Burundi, de même qu'en Corée, mais déjà élevé au Zimbabwe, mais surtout en Tanzanie, avec le maximum en Uganda (100% sur la période).

Le taux d'intérêt créditeur permet de couvrir l'inflation seulement au Rwanda, en Corée et dans une moindre mesure au Kenya. Ailleurs, le déposant perd. Ces appréciations sont faites sous réserve du fait que les évaluations des RNB, PNB, taux d'inflation sont encore perfectibles dans nos pays.

Le PAS abaisse considérablement le revenu par tête du Rwanda et en fait le plus pauvre des pays comparateurs. Cela d'autant plus que la hausse moyenne prévue du niveau général des prix serait de 30% (mais les premières évaluations ont conduit à un taux de hausse des prix plus bas). Même si les taux créditeurs ont été rehaussés de 6.25 à 12%, l'appauvrissement important découlant des autres mesures du PAS ne semble pas pouvoir permettre davantage d'épargne, d'autant plus que la principale épargne provient des entreprises qui sont frappées de plein fouet par ces mesures d'ajustement structurel.

S'agissant des taux débiteurs, il apparaît qu'avant PAS, l'argent ne coûtait pas cher au Rwanda par rapport aux pays comparateurs. Par rapport aux pays limitrophes le minimum est le plus élevé au Rwanda, le maximum se retrouve en Uganda puis en Tanzanie.

Par rapport aux taux d'inflation, le Rwanda a été relativement comparable au Burundi avant PAS. Après PAS, le Burundi est en meilleure position. Les taux débiteurs rwandais ne permettent pas de couvrir même la perte de pouvoir d'achat du franc rwandais, comme c'est le cas en Uganda.

Pour les nouveaux projets, l'exigence de rentabilité minimum des fonds propres et des capitaux empruntés ne sera plus le taux créditeur des dépôts à terme dans les premiers cas ni le coût du capital dans le second mais bien le taux d'inflation qui est supérieur aux deux taux. Tout nouveau projet devrait pour être retenu, avoir un TIR au moins égal au taux d'inflation, ce qui semble difficile par suite des autres difficultés provenant du PAS : réduction de la demande par suite de la chute du pouvoir d'achat, renchérissement des intrants et donc hausse des prix de revient...).

Quant au coût des emprunts publics, on note que les pays se situant dans le même groupe dans l'échelle de pauvreté * ont des taux moyens d'emprunts extérieurs faibles mais avec des écarts qui proviennent peut-être de la négociation : Tanzanie : 0.8% Burundi : 1%, Rwanda : 1.7%, Kenya : 1.9%, Uganda : 2.4%.

Le taux du Zimbabwe et de la Corée sont plus élevés ce qui est compréhensible.

* Banque Mondiale, Rapport sur le Développement dans le monde Pauvreté, juin 1990.

305 Le coût des immobilisations

Sous ce thème, seuls ont pu être trouvés des éléments pour le Rwanda et le Burundi qu'on peut synthétiser dans ce tableau ci-après.

	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi
Coût du terrain \$/m ²			
- Industriel	0.012 - 5	0.42 - 3.3	0.197 - 0.96
- Commercial	0.012 - 12.5	1.67 - 8.33	0.53 - 1.91
- Résidentiel	0.012 - 10	0.83 - 6.7	0.39 - 1.91
Tarif d'expropriation terrain			
\$/are cultivée	1.06 - 10	0.7 - 6.7	-
\$/arbre fruitier	1.44 - 107	0.96 - 71	-
Coût de construction des bâtiments			
\$/m ² ordinaire	125 - 312.5	nd	95.5 - 222.7
\$/m ² hauteur			254.5 - 286.4
Coût des équipements (CIF + droits)/FOB			
- Matériel transport	145%	-	-
- Machines et équip.	125%	-	-
- Autres équipements	119%	-	-

Ce tableau montre clairement que le coût de terrain des constructions est trop cher chez nous par rapport au Burundi.

306 Système de taxation

Bien que ce point soit l'un des principaux éléments déterminant les facilités plus ou moins grandes à l'exportation les éléments de comparaison en notre possession sont réduits. Le dossier est complet pour le Rwanda. Les éléments font largement défaut pour les autres comparateurs. Les données disponibles permettent de dresser le tableau suivant. Les autres données disponibles pour le seul Rwanda sont repris en annexe 1.

Thèmes	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
a) Impôt professionnel bénéfiques des sociétés - résidents % - non résidents % - coopératives %	20 - 50%	20 - 50	-	-	- 50 55 25	- 40 47.5 -	-	50 - 60
b) Impôt professionnel personnes physiques %	0 - 45% le + souvent	0 - 45% le + souvent	-	-	Progressif maximum	10 - 50	-	-
	50 à 80% hauts revenus	50 à 80 hauts revenus	-	-	20 à 45%	-	-	-
c) Profits sur cession	Idem que a ou b							
d) Impôt mobilier - non résidents % - résidents %	20%	20%	-	-	20 - 30 10 - 12.5	0 - 30 0 - 15	-	10 - 20
e) Droit d'assise	Spécifique au produit	Spécifique au produit	-	-	Spécifique par produit	Spécifique par produit	-	-
f) TVA %	-	-	-	-	-	18	-	-
g) Droits d'entrée	x = 55% 20 - 100 de 500	10 - 100	-	-	0 à 60%	-	-	-
h) Droits de sortie	20% - 100 selon régimes	Supprimés sauf quelques exceptions	-	-	0 à 60%	-	-	-
Taxe fiscale	50% marge							
i) Impôts sur chiffres d'affaires %	1 - 6	10	-	-	0 - 60%	-	-	-

Ce tableau montre que pour l'impôt professionnel des sociétés, certains pays (Tanzanie et Kenya) imposent différemment les résidents et les non-résidents. Sur ce thème, en considérant les taux, le Rwanda est mieux placé que le Zimbabwe et la Tanzanie ! Le Kenya applique des taux maximum légèrement inférieur au maximum du Rwanda sur ce thème.

Concernant l'impôt professionnel des personnes physiques, le Rwanda impose fortement les hauts revenus : alors que les maximum sont à 50% en Tanzanie et au Kenya, le taux va jusqu'à 80% au Rwanda.

S'agissant des profits sur cession d'actif, ils sont imposés au Rwanda dans les mêmes conditions que l'impôt professionnel ce qui est pratiquement identique en Tanzanie. Le Kenya les exempte.

Pour l'impôt mobilier, on notera que la Tanzanie et le Kenya imposent plus faiblement les résidents par rapport aux non-résidents et que les taux maxima d'imposition des non-résidents sont de 20% indistinctement au Rwanda et au Zimbabwe.

S'agissant de la TVA, seul le Kenya applique depuis 1990 une taxe sur la valeur ajoutée qui a remplacé l'impôt sur le chiffre d'affaire en vigueur depuis 1973. Le taux applicable est de 18% avec l'exemption totale pour les produits exportés, et certains produits spécifiés. Le taux est de 5% pour les produits de base et il peut aller jusqu'à 150% pour les véhicules à haute cylindrée.

Les droits d'entrée, les droits de sortie et l'impôt sur le chiffre d'affaire varient de 0 à 60% en Tanzanie. Des données plus précises n'ont pu être trouvées sur l'ICHA en Tanzanie. Mais les droits d'entrée et de sortie étaient très élevés avant PAS au Rwanda par rapport à la Tanzanie. La réglementation en vigueur à partir de décembre 1991 est contraire au prescrit des textes du PAS et les taux sont toujours élevés (moyenne avant et probablement après PAS 55%) mais avec des extrêmes allant jusqu'au delà de 500%. Cette réglementation vient d'être changée pour fixer les taux entre 10 et 100%.

307 Coût de l'entretien et des réparations

Sous ce thème, il n'a pas été possible d'avoir d'autres informations que sur le Rwanda avant PAS. Cela se présente comme suit :

- . Réparation véhicules : entre 1062.50 \$ et 1687 \$ par an
- Machines et équipements : entre 125 \$ et 500 \$ par an
- Equipement informatique : 2500 \$ par an
- Bâtiments : 2% de la valeur par an

308 Coût du loyer

Thème	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
Loyer résidentiel \$/mois	250 - 1000	167 - 667	191 - 686.4					
Loyer industriel	nd	nd	nd					
Loyer commercial	9.4 - 19.7	6.2 - 12.5	nd					
Indice du logement base 1980 = 100			147.6		363.5	289.5	189	254.9

La seule comparaison possible porte sur le loyer résidentiel qui était plus cher au Rwanda avant le PAS et puis rentre dans la même fourchette que le Burundi après PAS.

309 Autres coûts et facteurs

D'autres facteurs ont été identifiés mais des informations n'ont pu être trouvées.

Coût des assurances : Rien n'a été trouvé pour d'autres pays. Au Rwanda, les services concernés ont indiqué que l'information est confidentielle en raison de la concurrence. Des éléments récoltés par ailleurs indiquent les taux suivants :

Transport aérien : Suivant la nature et le conditionnement entre 0.55 et 1.1% de la valeur.

Transport terrestre : Suivant la nature et le conditionnement entre 1 et 2% de la valeur.

Transport maritime : Très variable mais inférieur ou égal à 3% de la valeur.

Risque de guerre : 0.0275%

Risques ordinaires : Très variables

Assurances contre le vol : Entre 8 et 120
pour mille

Incendie : Très variable suivant les
conditions et la nature des
lieux à assurer.

Actuellement la concurrence est ardue depuis la création de la SORAS suivi de la naissance de INGOBOKA. Il semble que le comportement actuel consiste à s'informer sur les taux et les autres conditions du concurrent pour s'y aligner. Il y a également le coût des autres consommables et fournitures mais aussi le coût de protection de l'environnement pour lesquels aucun élément de comparaison n'a pu être trouvé.

IV COMPARAISON DES ELEMENTS ENVIRONNEMENTAUX AFFECTANT LA COMPETITIVITE DES PRODUITS OU L'APPORT DES INVESTISSEMENTS EXTERIEURS.

Comme déjà souligné dans l'introduction, il est un ensemble de facteurs qui ne représentent pas des coûts en tant que tels, mais qui affectent favorablement ou défavorablement la compétitivité des produits à l'exportation ou l'intérêt des investisseurs à investir dans le pays.

Ces éléments que nous désignons sous le vocable "environnementaux" sont d'une importance à ne pas minimiser. Tantôt ils sont à l'origine de coûts plus élevés, tantôt ils relativisent la valeur absolue des cash flows dégagés, tantôt ils annulent les opportunités du moment et ne permettent pas de tirer profit des citadelles de profit en raison des attermoissements à différents niveaux, tantôt ils favorisent certains investissements et soit permettent la compétitivité, soit protègent l'inefficience, tantôt ils permettent une plus large zone de manoeuvre, tantôt ils limitent le jeu de la concurrence par les prix fixés et ne favorisent pas l'efficacité et la satisfaction maximale de consommateur, tantôt ils facilitent ou ralentissent la constitution de réserves de remplacement du capital fixe, tantôt ils entraînent des surcroûts de coûts en raison de l'inexistence des infrastructures de base, ou rendent difficile le financement des activités et des investissements, tantôt ils affectent directement la quantité produite, le volume vendu, etc...

Les différents thèmes, abordés allusivement ci-avant qui feront l'objet de ce chapitre, sont :

- La protection commerciale
- L'inflation
- La stabilité monétaire
- L'efficacité dans les procédures administratives
- Les avantages du code des investissements
- Les possibilités d'expansion des marchés
- La réglementation sur la formation des prix
- La réglementation sur la constatation fiscale de l'usure des immobilisations et la constitution du fonds de remplacement.
- L'existence d'infrastructures de base
- La disponibilité et la qualification de la main d'oeuvre
- Le tissu et les conditions bancaires (l'environnement financier)
- L'environnement économique général
- Les possibilités de création d'usines de substitution aux importations.

400 Protection commerciale

Le degré de protection est fonction des encouragements accordés aux produits fabriqués localement par rapport aux mesures prises à l'encontre des produits similaires importés.

FACILITES D'IMPORTERRwanda avant PAS

Système de programmation des importations comportant la limitation des licences à l'importation et attribution en fonction des devises disponibles.

Rwanda après PAS

- système plus libéral d'octroi des licences et allocation moins restrictive de devises
- Libéralisation des importations et paiement d'une commission de 5% sur toute demande de licence.

Burundi

- Libéralisation tous azimuts des importations
- Pas de restrictions quantitatives
- Délivrance automatique des licences.

Kenya

- Protection farouche contre les importations jusqu'à exiger de l'importateur une lettre de non objection des industriels locaux avant autorisation d'importation.

Zimbabwe

- grandes facilités d'importer
- Mesures antidumping en cas de survenance.

PROTECTION TARIFAIRE

Les données disponibles permettent de penser que avant-PAS, il y avait de manière générale des taux prohibitifs de droits d'entrée.

" La structure du tarif douanier [comportait] une vaste dispersion de taux autour d'un taux moyen d'environ 55% et [s'accompagnait] de nombreuses exonérations ". *

Après PAS, une première loi sur le tarif des droits d'entrée a instauré des taux revus à la baisse, mais la dispersion et le caractère très élevé de certains taux a été maintenu.

Une nouvelle loi, datant de septembre 1991 vient d'instaurer un tarif de droits d'entrée qui respecte les propositions figurant dans les documents de départ du PAS.*

Cette loi se caractérise par :

- un droit d'entrée minimum de 10%
- un droit d'entrée maximum de 100%
- la réduction du nombre de taux.

Plus spécialement, en ce qui intéresse l'industrie les taux se présentent comme suit

- | | | |
|-----------------------|---|-----|
| - Matières premières | : | 10% |
| - Produits semi-finis | : | 20% |
| - Equipements | : | 20% |

Globalement donc, le niveau de protection tarifaire a été baissé.

* PAS, Document cadre de politique économique et financière à moyen terme, République Rwandaise, septembre 1990, p.9.

Des informations sur les tarifs douaniers des autres pays ne sont pas disponibles pour comparaison. On peut toutefois dire que le taux de protection de nos produits est faible.

A titre d'illustration, les taux relevés pour les tôles permettent de constater que le taux de protection des tôles avant et après PAS est très faible au Rwanda par rapport aux pays voisins

Désignation	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS 8 mois	Rwanda après PAS (dès sept. 1991)	Burundi	Tanzanie	Kenya
Taux sur intrant % (semi-fini)	20	20	20	17	15	17
Taux sur produit % fini importé	30	30	40	45	80	100
Différentiel %	10	10	20	28	65	83

On note que le nouveau tarif accroît la protection de ce produit mais dans des conditions encore inférieures aux pays voisins qui pourtant ne dépassent pas le taux maximum du Rwanda.

Il y aura lieu de recommander de prendre en considération les taux de protection des pays voisins dans la fixation des taux de droits d'entrée sur les produits fabriqués par nos usines.

Il y a lieu de tenir compte des taux douanier appliqués aux produits en provenance des pays de la ZEP. Ces taux sont préférentiels. Pour les tôles par exemple, le taux sur intrant est compris entre 3,15 et 7,24%. Pour le produit fini, le taux est compris entre 4,73 et 10,86%. (Cfr Loi n° 01/91 du 10 janvier 1991).

L'application de ces accords aura pour conséquence de mieux protéger les entreprises internes à la ZEP et d'harmoniser la fixation des produits fabriqués à l'intérieur de la ZEP.

401 Environnement économique et financier

Inflation + stabilité monétaire - croissance

Thèmes	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
a) Taux d'inflation annuel moyen 80 - 88 (%)	4.1	-	4	100.7	25.7	9.6	5	12.1
b) Stabilité monétaire variation moyenne par rapport au dollar 1981 - 1988 (%)	-2.21	-	6.17	94.96	40.35	11.85	2.62	14.37
c) Taux moyen de croissance du PIB 1985 - 1988 (%)	1.6	-	5.8	5.7	3.7	6	10.6	3.4
d) Part du PIB affecté à la consommation moyenne 85 - 88 (%)	81	-	77	84.5	84	59.6	51.7	56.8

Le taux d'inflation a déjà fait l'objet de commentaire au point relatif au coût du capital.

Concernant la stabilité monétaire le cours de change des monnaies s'est déprécié par rapport au dollar dans les différents cas sauf au Rwanda où la monnaie a gagné 2.21% de valeur de 1981 à 1989. Quant on connaît l'évolution de l'économie rwandaise, spécialement dans ses échanges avec l'extérieur on comprend ce que cette situation comprenait d'irréel.

Environnement financier

Rwanda avant et après PAS

- 7 institutions financières sous la supervision de la Banque Centrale, y compris une caisse hypothécaire
- Spécialisation (dans les faits) des institutions financières
- Taux créditeurs positifs en terme réels
- Coût d'intermédiation modéré
- Facilités d'ouverture des comptes étrangers et de transfert de revenus et bénéfices des sociétés
- Importance de l'autofinancement laissée à l'appréciation des institutions financières
- Délais et modalités de remboursement librement fixés par les institutions financières
- Le gouvernement participe dans les banques, celles-ci sont représentées dans les provinces mais les décisions sont fort centralisées
- Exigences de garanties suffisantes pour couvrir les crédits
- Couverture possible par le fonds spécial de garantie et d'autres fonds internes aux institutions financières.

Burundi

- Une Banque Centrale qui dirige la politique monétaire et de crédit
- Une Banque de développement économique, une banque mixte Burundaise-libyenne, la compagnie Burundaise des finances, une caisse d'épargne et 3 banques commerciales
- Création d'un fonds national de garantie.

Uganda

- Une Banque Centrale qui contrôle la politique monétaire
- Une Banque Commerciale avec 50 succursales
- 4 autres institutions commerciales locales
- Une Banque de développement affiliée à la Banque Est Africaine du développement.

Tanzanie

- Une Banque Centrale qui assure le rôle de régulateur des autres banques commerciales
- Une Banque Populaire de Zanzibar
- Des coopératives et banques de développement rural
- La Banque Nationale du Commerce et d'autres banques commerciales privées.

Kenya

- Une Banque Centrale ayant le pouvoir de frapper la monnaie, faire des prêts à l'état et contrôler le change
- 29 banques commerciales avec au total 360 succursales
- 48 institutions financières non bancaires avec 60 branches
- 31 sociétés hypothécaires
- Le secteur industriel accapare la plus grande partie des crédits, suivi de l'agriculture et du commerce.

Zimbabwe

- 5 banques commerciales, 4 banques d'affaire, 2 comptoirs d'escomptes et d'autres institutions financières, 3 sociétés hypothécaires
- Les banques possèdent 119 filiales et agences dans le pays.

402. Code des investissements

1. Garanties accordées aux investisseurs

Rwanda avant PAS

- Droit à la propriété individuelle ou collective.
 - Accès et circulation de la main d'oeuvre.
 - Liberté de l'emploi.
 - Choix des prestataires et exercice des activités professionnelles.
 - Pour les personnes physiques ou morales, étrangères.
- * Egalité de traitement avec les personnes physiques ou morales rwandaises en matière fiscale.
 - * Protection de la propriété industrielle, des marques, brevets, étiquettes et dénominations commerciales.

Pour les entreprises à capitaux étrangers ou mixtes, possibilités dans les limites de la réglementation du change en vigueur de transférer.

- * Les dividendes
- * Le remboursement du principal et intérêts d'emprunts contactés à l'étranger
- * Les frais d'assistance technique
- * Partie de la rémunération, allocation familiale et cotisation aux fonds de pension des agents expatriés.
- * Capitaux étrangers en cas de cessation d'activités.

Tanzanie

Larges facilités de change.

Zimbabwe

Promotion de l'investissement en encourageant l'investisseur dans les secteurs productifs.

2. Avantages accordés par le code.

Rwanda avant PAS

- Régime général

* Exonération totale ou partielle des droits et taxe à l'importation sur

- matériel
- équipement de base
- pièces de rechange
- matières premières

* Exonération des droits d'exportation

* Exonération du paiement de l'impôt sur 5 ans

* Exonération des redevances foncières ou minières pendant 5 ans.

- Régime des PME

* Avantages de régime général

* Imposition progressive pendant 3 ans 1/4, 1/2, 3/4 les 1^o, 2^o et 3^o années.

* Exemption de droit de patente pendant la période d'exemption progressive

- Régime des entreprises décentralisées

* Avantages de régime général

* Prorogation de l'exonération pendant 3 ans

* Possibilités de bonnification des taux d'intérêt

* Priorité des marchés publics et de ceux des entreprises et services publics

- Régime de la convention d'établissement

* Avantages du régime général

* Avantages du régime des entreprises décentralisées

* Stabilité du régime fiscal pour une période ne dépassant pas 10 ans etc...

Rwanda après PAS

Les entreprises qui avaient bénéficié des avantages du code vont introduire une nouvelle demande et des avantages seront accordés à celles qui rempliront les conditions dans l'esprit du PAS.

Au terme du nouveau code en révision :

- Limitation du champ d'application du code aux entreprises de production et aux entreprises de service.
- 30% de la valeur des inputs au moins doit être une matière première locale (entreprises exploitant une matière première locale)
- La valeur ajoutée nationale doit être de 40% au moins
- Abandon du principe de la limitation du droit de distribuer les dividendes
- Soumission des PMI au régime des autres entreprises
- Exonérations fiscales et douanières sur 5 ans
- Commission de suivi et de contrôle du respect des engagements

Burundi

Le code prévoit des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs privés.

Tanzanie

Exemption des droits de douane et exonération des taxes intérieures ou droits d'assise sur certaines marchandises.

Exonération de 55% à 50% et de 50% à 45% du taux d'impôt sur le bénéfice des non-résidents et de 25% à 22.5% pour les sociétés coopératives pendant les 5 premières années.

Réduction identique pour l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

Réduction de 50% sur les dividendes distribuées et la taxe sur royalties passe de 30 à 20%.

Zimbabwe

Avantages pour l'investissement orienté vers l'exportation.

Système valable pour résident ou non résident de taxation préférentielle et déduction du total taxable de la valeur

- des dotations pour dépréciation
- des dépenses pour la recherche
- des frais de 1er établissement
- 15% de la valeur des constructions

403 Rapidité de constitution du fonds d'amortissement

Thèmes	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
Taux d'amortissement %								
- équipements	10	idem			12.5 à 37.5			10 à 33.33
- Bâtiment mat-durable	5				4			2.5 (commerciaux)
- Bâtiment semi-durable	10							5% autres bâtiments
- véhicule léger	25				25			
- véhicules spéciaux	-				37.5			

Malgré la carence des données, ce tableau montre qu'il y aurait lieu pour le Rwanda d'accorder la possibilité aux entreprises d'utiliser des taux plus élevés pour les équipements à l'instar du Zimbabwe et de la Tanzanie. Idem pour les véhicules spéciaux.

404 Formation des prix

Thèmes	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
	<ul style="list-style-type: none"> - Système des marges bénéficiaires - Fixation de prix minimum par l'Etat - Loi de l'offre et de la demande pour les produits périssables 	Généralisation de la loi de l'offre et de la demande sauf pour les monopoles (ici l'Etat intervient pour fixation de prix maximum)	<ul style="list-style-type: none"> Pas de fixation de prix mais suivi statistique des prix sauf pour - produits stratégiques (plafond) - produits pétroliers (plafond) - prix plancher pour le thé et le café au producteur 					<ul style="list-style-type: none"> - Fixation par le gouvernement des prix maximum pour les produits de première nécessité - Fixation annuelle des prix des produits agricoles - Contrôle des prix

Le système en vigueur après PAS au Rwanda est le plus libéral des 3 cas en présence. Avant PAS, le système en vigueur comparable à celui du Zimbabwe, gêne l'application de la loi de l'offre et de la demande. La libéralisation devrait conduire à une meilleure gestion des coûts, une recherche plus grande de la qualité, un meilleur service au consommateur mais les entreprises souffriront de l'importation de produits moins chers et dans certains cas de meilleure qualité.

Avec le PAS les entreprises non performantes sont condamnées à disparaître. Les pays chercheront donc à faire un certain réaménagement pour ne garder que les entreprises concurrentielles ce qui se traduira par une meilleure affectation des ressources.

Il ne sert à rien de protéger l'inefficience.

405 Expansion des marchés

Thèmes	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Uganda	Tanzanie	Kenya	Corée	Zimbabwe
	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'ouverture sur les marchés sous-régionaux : CEPGL, ZEP, CEAC - Difficultés causées par le mimétisme des industriels intérieurs qui ont tendance à produire le même produit - Non respect des accords par les pays des sous ensembles - Fiscalité 	idem	idem que le Rwanda	-	-	-	-	Accords sous-régionaux, ZEP conférence sud-Africaine de coordination au développement

Sur ce point, le Rwanda n'est pas moins bien placé que les autres. La difficulté réside dans le mimétisme des industriels et dans le non respect des accords (installations des mêmes usines dans les pays limitrophes avec partition de la demande et sous-utilisation de la capacité).

Les accords conclus à travers les organismes régionaux sont plus politiques qu'économiques. Malgré ces accords, seuls les produits à bas prix de revient vont jouir d'une certaine expansion et le protectionnisme va subsister car la mise en application des accords relatifs à la réduction des droits d'entrée est difficile.

406 Disponibilité et qualification de la main d'oeuvre 1990

	Rwanda	Burundi	Kenya	Tanzanie	Corée	Zimbabwe
-Population totale Million d'habitant	6.66	5.15	23.02	24.74	42.59	9.26
-Croissance annuelle	3.7%	-	-	-	-	3%
-Force de travail Million d'habitant	3.34	2.7	9.36	11.92	17.91	3.72
-Densité de la pop. population/km ²	244	179	38	25	425	23
-Taux de scolarisa- tion % âge scolaire	67%	59%	94%	73%	94%	129%

Au Rwanda comme dans les pays voisins, la main d'oeuvre ordinaire est abondante. Mais probablement au Rwanda plus que dans ces pays, le niveau de formation technique intra ou extrascolaire est faible et la main d'oeuvre spécialisée peu abondante.

407 Procédures et efficacité administrative

Les éléments de comparaison font défaut.
Ce qui est disponible sur ces éléments est synthétisé dans le tableau ci-après :

Thème	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Corée	Zimbabwe
- Création de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une société ou décision d'investir - Personnalité civile par le notaire - Immatriculation au registre de commerce par le tribunal de première instance après autorisation du Ministère du Commerce 	<ul style="list-style-type: none"> - Simplification: registre accordé sans intervention du Ministère. 		
- Réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Agrément du projet par le Ministère de tutelle - Obtention du terrain et de l'autorisation de bâtir auprès du service du cadastre - Obtention du permis d'exploitation (hygiène + Ministère de l'Industrie) - Crédit d'investissement auprès des banques - Procédures relatives au change - Procédures relatives aux importations de l'équipement - Demande du Ministère des Finances, des avantages du code des investissements et des avantages relatifs à la législation douanière - Le délai pour passer à la phase de l'exploitation peut aller jusqu'à 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Agrément remplacé par une simple lettre d'enregistrement depuis juin 1991. " - En principe libéralisation " 		

Thème	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Corée	Zimbabwe
- Exploitation du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement du personnel - Crédit de fonctionnement - Importation des consommables - Procédures relatives au change - Impôts et taxes - Contrôle des prix - Divers 	<ul style="list-style-type: none"> - En principe libéralisation - Supprimée par le PAS, sauf pour les monopoles 		

Les simplifications introduites récemment au niveau de l'immatriculation au registre de commerce et de l'agrément des projets industriels constituent des allègements importants pour les opérateurs économiques.

Thème	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Kenya	Uganda	Tanzanie	Corée	Zimbabwe
- Réseau routier	16.879 km dont 899 km asphaltés.	idem	3 voies routières d'exportat' MSA, DSLM et le sud par le Zaïre et la Zambie	1937 km de chemin de fer 54.200 km de routes asphaltés	Voies ferrées et axes routières asphaltées s'intégrant dans le corridor Nord.	53.600 km de routes	54.000 km de routes	85.000 km de routes dont 15% asphaltés et 54% graveleux 2.836 km de chemin de fer Réseau de chemin de fer reliant le principal centre du pays aux ports sud-Africain, à la Tanzanie et au Mozambique
- Système de télécommunication	- Moderne et automatisé installé dans toutes les villes - Poste assez développé et densément représenté dans le pays Aéroport régulièrement desservi par des compagnies internationales	idem idem						8 aéroports internationaux dont HARARE qui est desservi par bcp de compagnies internationales
. Population par téléphone	670	idem	587	70		190	4	33 240.000 téléphones et 1.900 station de téléx en 1985
. Population totale par véhicule de transport	861	idem	510	160		430	74	32

Thème	Rwanda avant PAS	Rwanda après PAS	Burundi	Kenya	Uganda	Tanzanie	Corée	Zimbabwe
Energie	-Puissance installée, énergie électrique 28,7 MW -Consommation électricité 23,3 Mios de kwh -Pas d'hydrocarbure, stock de 33.000 m ³ de carburant	idem	-Puissance installée électricité 19.000 kw -Consommat [*] électricité 105,9 Mios kwh - Pas de trace d'hydrocarbure 95% des besoins sont couverts	Puissance installée d'énergie électrique = 575.000kw Product [*] totale en énergie électrique = 719 Mios kwh existence des raffineries de pétrole Energie géothermique				- Puissance électrique installée = 1539.000 kw Production de 8024 Mios kwh Enormes potentialités hydro-électriques Existence des dépôts de charbon
Secteur de la santé								
. Population ayant accès aux soins médicaux %	-		45,3%	60%		73%	90%	76%
. Nombre de personne par médecin	34.610		210.120	10.101		26.552	1.166	7.168

409 Possibilités de créer des usines d'import-substitution

Ici, la comparaison se fait, non plus par rapport aux pays de la région susceptibles de constituer un marché pour nous, mais par rapport aux pays dont proviennent nos importations. Il semble difficile d'exporter vers ces pays des produits fabriqués au Rwanda en import-substitution. Chez eux ils sont moins chers : équipement amortis, économies d'échelle, meilleure productivité de la main d'oeuvre, automatisation, matière première bon marché, etc...

Par contre, il est intéressant dans ce cas de voir les possibilités de créer des unités d'import-substitution, en comparant le CIF dédouané des produits importés avec le prix de revient des mêmes produits ou de produits similaires fabriqués par nos usines.

A cet effet, il faut identifier le produit, le pays de provenance, le CIF dédouané et le prix de revient. Ce dernier élément est le plus malaisé à déterminer. Des éléments épars ont pu être trouvés pour certains produits pour ce qui est du coût de production sans frais commerciaux.

Cela est synthétisé dans le tableau ci-après.

Produit	Valeur CIF unitaire avant dédouanement	Valeur CIF unitaire après dédouanement	Coût de production local avant PAS sans frais généraux	Coût complet frais généraux estimé à 10%
	1 /kg	2 /kg	3 /kg	4 /kg
Porte-mine	1771	1969	1212	1333
Dentifrice	213	253	875	963
Piles électriques	186	245	358	394
Brouettes	14608	15114	4394	4833
Serpes et machettes	165	182	169	185
Sucre	58	82	84	92
Insecticide	444	661	-	-
Concentré de tomates	714	732		
Huile de soja	90	94		
Farine de froment	35	43		
Farine de maïs	24	24		
Riz entier	41	57		
Serviettes	195	273		
Stylo à bille	805*	1030*	1212*	1333
Bougies	659*	1173*	205*	226

Source BNR et Etudes INTER G (*)

Ce tableau comprend des données avant dévaluation pour le CIF et des coûts de production sans frais généraux c'est à dire comprenant les coûts relatifs à la matière première, les autres fournitures, les autres frais de fabrication, les frais de personnel y compris expatriés, l'amortissement industriel.

La dernière colonne indique ce que seraient les coûts complets si les frais commerciaux étaient estimés égaux à 10% des montants figurant en colonne 4.

Le tableau ci-dessus indique qu'il y a quelques articles qu'il était possible de produire en import-substitution dans des conditions de prix intéressantes. Il en est ainsi du porte-mine, de la brouette, des machettes et serpes, des bougies.

Les produits mis dans cette liste sont ceux qui sont déjà produits, sinon le coût de production ne serait pas disponible pour comparaison.

Celle-ci est toutefois toujours possible dans le cadre des évaluations ex ante des projets même si, dans la pratique, ces évaluations donnent souvent dans notre pays des résultats très rarement corroborés par les calculs basés sur la réalité. Etudes non-approfondies ? Ou calculs ex-post biaisés ? C'est un point qu'il serait intéressant d'étudier.

Quelle sera la tendance si le même tableau est établi en considérant l'après PAS. La valeur CIF dédouané s'accroît de presque 100% en raison de la dévaluation et de ses effets sur les coûts après FOB. Il y a également l'effet du droit d'entrée minimum (10%) et de l'ICHA (5% ou 10%).

Quant au coût de production local, il s'accroît de l'effet de la dévaluation sur les matières premières importées, de l'effet des droits d'entrée minimum, de l'effet de l'ICHA, de l'effet de l'accroissement du coût du transport intérieur par le doublement du prix intérieur des carburants, la hausse des taux d'intérêts. Le taux général de hausse des prix officiellement prévu est de 30%.

En définitive, il est trop tôt pour affirmer que le PAS accroîtra ou non les possibilités de création d'usines fabriquant des produits d'import-substitution, d'autant plus que l'environnement économique et financier général pousserait à présager d'une faible propension à investir (baisse de la demande, hausse du coût de l'argent, hausse du coût des équipements et des autres immobilisations, hausse du taux d'inflation et donc baisse de la valeur des cash flows en terme réels, pression fiscale plus importante,...).

410 Stabilité politique et paix civile en général

Bien qu'il soit malaisé d'établir une comparaison dans les différents pays et surtout de faire des prévisions sur une période longue, on ne peut nier que ce point constitue un élément environnemental de taille.

Même si, en apparence, des systèmes politiques peuvent donner l'impression sur une période longue, d'être stables et de garantir la paix civile et l'expansion des affaires, on ne peut nier, dans le cas des pays du Tiers Monde en général, et africains en particulier, que les systèmes politiques en place comprennent en leurs bases, des éléments d'incertitude, des sources de conflits, quand ils ne génèrent pas progressivement des contradictions internes majeures qui à terme, remettent profondément en cause la stabilité ou la paix civile apparentes.

Les transitions se font alors de manière brutale et parfois chaotique et quand ce n'est pas encore arrivé dans un pays, ce n'est pas la preuve que cela n'arrivera pas. Sur ce point, une observation approfondie et de longue période permet de dire que le Rwanda n'est ni mieux ni moins bien placé que les autres pays comparateurs.

Cela serait vrai quand bien même la situation actuelle n'existerait pas dans notre pays.

La stabilité et la paix civile de longue période ne peuvent être garanties que si il y a consensus général sur les principes de base et les règles de fonctionnement du système politique, avec reconnaissance sans entrave du droit à penser autrement et à être différent, avec l'exercice effectif des libertés et droits, avec un accès égal aux avantages accordés par la loi.

Il faut en peu de mots une base démocratique véritable et sa matérialisation dans la gestion journalière des affaires du pays. Sans cela il y a pour l'investisseur inégalité d'accès aux sources de financement, aux avantages auxquels chacun a en principe également droit ; il y a également d'autres découragements de l'investisseur comme l'acceptation d'association involontaires ou fictives dans la formation du capital, l'obligation de payer des prébendes, etc... Ces tracasseries environnementales atteignent leur paroxysme lorsque le système en place arrive progressivement dans la phase ultime de décrépitude suivi d'un effondrement rapide, signifiant le risque maximum pour les investisseurs.

L'absence de stabilité et de paix civile véritable et durable dans les pays en développement est un facteur prépondérant de risque qui, par voie de conséquence devrait entraîner une exigence de rentabilité plus élevée des capitaux investis. Elle affecte en tout cas la formation et l'accumulation durable de capital, et même la richesse accumulée est, à intervalles plus ou moins brefs, remise en cause avec parfois solution de continuité et annulation des capacités d'investir.

V ESSAI DE SYNTHÈSE SUR LES COÛTS DE FACTEURS
 ET SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS ENVIRONNEMENTAUX
 ET L'ENCOURAGEMENT DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

50 Coûts des facteurs éléments environnementaux et
 intéressement des investisseurs étrangers

Le sujet à l'étude concerne l'effet des coûts des facteurs sur la compétitivité des produits rwandais à l'exportation mais également sur l'encouragement des investissements étrangers.

Jusqu'ici, c'est le premier volet qui est apparu en évidence dans le rapport, le second apparaissant en filigrane.

Il y a lieu de souligner l'absence totale d'informations sur l'une ou l'autre mesure de l'apport de capitaux étrangers dans les différents pays, par exemple la part des capitaux étrangers dans les capitaux permanents des entreprises.

Mais on observera alors que, toutes les autres choses étant par ailleurs égales, l'investisseur étranger engagera son épargne ou ses emprunts dans une économie où la valeur actuelle nette de cette mise sera maximisée, suivant le fondement même de la décision d'investir. Et il fera cela après avoir apprécié les avantages et inconvénients attachés à l'environnement où il doit investir, ce qui est en fait une appréciation du risque attaché à son investissement.

Ainsi, plus les coûts des facteurs et les éléments environnementaux seront défavorables, moins l'investisseur étranger sera porté à s'orienter vers le pays concerné et vice versa.

C'est dans ce sens qu'il n'a pas été jugé nécessaire de faire une analyse séparée de l'aspect "encouragement des investisseurs étrangers" qui est résolu par la réduction de tous les coûts des facteurs sur lesquels il est possible d'agir et par la rationalisation de l'environnement économique, juridique, fiscal, politique, ... et partant la réduction des risques de l'investisseur.

51 Les points de vue des opérateurs et personnes ressources
 au Rwanda.

Une enquête limitée auprès d'industriels et personnes ressources identifiés comme ayant une bonne connaissance du problème à l'étude a été menée.

La taille de l'échantillon étant réduite, les avis récoltés sont retenus sur base de leur valeur qualitative et non de la représentativité statistique.

* Diverses appréciations ont été récoltées d'abord sur les coûts des facteurs eux-mêmes.

- S'agissant du coût du transport, les enquêtés estiment qu'il représente 35% du coût de l'importation dans notre pays avant PAS.
Il augmentera sensiblement avec le PAS.

<u>Trajet</u>	<u>avant PAS</u>	<u>après PAS</u>
Mombasa-Kigali	16.800 F/T	25.000 F/T
Dar es Salaam	13.000 F/T	22.000 F/T

Les prix intérieurs du transport vont également monter fortement par suite du doublement des prix des carburants.

D'une manière générale le coût du transport est estimé comme très élevé par rapport aux comparateurs surtout à cause de l'enclavement du pays. Il est jugé abordable avant PAS mais dissuasif après PAS.

- S'agissant des coûts liés aux formes de financement, les enquêtés font ressentir les faits que
 - . les entreprises ont généralement des problèmes de financement en raison de la structure du passif généralement composé jusqu'à 80% d'emprunts. Les difficultés de mobilisations des fonds propres, liés à la non libération des parts souscrites obligent les entreprises à jongler avec l'emprunt pour financer leur activité
 - . les taux d'intérêts étaient tolérables avant PAS. Ils sont trop élevés après PAS or il est difficile de réunir le financement du fonds de roulement en raison des difficultés d'écouler la production
 - . les délais de financement sont très courts ce qui affecte la trésorerie, par contre des délais trop long de blocages des provisions dans le cas des crédits documentaires affectent également la trésorerie
 - . le système bancaire exige trop de garanties.
- Quant au coût lié au régime fiscal, les enquêtés estiment que
 - . les impôts sont trop nombreux
 - . l'ICHA est perçu en cascade sur la matière première et les produits finis.
Les taux mêmes de l'ICHA ont fortement augmenté après PAS.

- . les exportateurs ne devraient pas payer d'ICHA. Dans ce cas en effet pour des raisons de compétitivité l'entreprise peut ne pas avoir la possibilité d'appliquer l'ICHA sur le consommateur extérieur, ce qui revient à dire que c'est l'entreprise qui, en définitive, supporte l'ICHA.
 - . les droits d'entrée sur les matières premières devraient être abaissés et ceux sur les produits finis importés rehaussés
 - . la commission de 5% sur les demandes de licence est perçue comme très élevée
 - . les autres taxes et frais administratifs sont estimés abordables sauf les frais domaniaux, particulièrement l'achat du titre de propriété.
- Concernant le coût de la main d'oeuvre, les enquêtés estiment que la main d'oeuvre, bien que plus chère par rapport à des pays voisins n'est pas chère par rapport à sa productivité.

il y a une carence de techniciens qui freine en partie l'utilisation de la capacité installée.

L'administration Centrale intervient dans le recrutement du personnel des entreprises privées et celles-ci n'ont pas la faculté de choisir librement le personnel qualifié et expérimenté.

- Pour ce qui est du coût de l'énergie et de l'eau, bon nombre d'enquêtés estiment que le coût global n'est pas très représentatif dans le coût de production mais que le coût unitaire est élevé.
- Le coût des matières premières et des fournitures est estimé généralement élevé et s'y greffe le problème de la disponibilité : rupture de stock dû aux irrégularités dans le transport. La situation deviendra plus grave avec le PAS avec une hausse moyenne estimée à 50%.
- Le coût de l'entretien et des réparations est jugé trop élevé en raison de l'importation des pièces de rechange, la situation sera plus grave avec le PAS.
- S'agissant du coût des immobilisations, la partie génie civil ne coûte pas très cher mais l'équipement représente une part importante dont la proportion s'élargira avec le PAS.
- Le coût de loyer industriel est estimé rare, les industriels préférant acquérir leurs constructions dès le départ. Le loyer résidentiel est élevé mais tendra à la baisse en raison de la baisse du pouvoir d'achat consécutif au PAS.

- Le coût de la protection de l'environnement est inconnu de la plupart des enquêtés. La protection de l'environnement est bien développée au Rwanda mais pas à la charge des entreprises. UTEXRWA est seul à déclarer un coût de protection de l'environnement voisin de 10 millions de francs pour le traitement des eaux usées, coût qui serait comparable à celui des autres pays.

Synthétiquement, les coûts identifiés comme très élevés et susceptibles d'être abaissés soit par l'éclosion de nouvelles entreprises annulant la situation de quasi-monopole où se trouvent les unités actuelles, soit par la révision des tarifs, sont au nombre de six :

- . le coût de l'énergie (électricité et combustible) et de l'eau
- . le coût des communications
- . le coût des assurances industrielles et commerciales
- . le coût de l'entretien et des réparations
- . les services locatifs
- . divers impôts et taxes

Toutefois le coût des combustibles est reconnu comme élevé en raison de l'enclavement et de l'augmentation du prix unitaire de base suite aux récents événements dans le Golfe Persique et à la mise en application des nouvelles mesures du PAS.

- * D'autres appréciations ont été notées sur les facteurs environnementaux.

- Tous les enquêtés indiquent que les possibilités d'expansion des marchés tant intérieur qu'extérieurs sont très limitées et, qu'elles ne sont pas attrayantes pour les investisseurs étrangers.

Parmi les raisons citées, on peut retenir :

- Les opportunités d'investissement sont très réduites en raison de la faible disponibilité de matières premières,
- les niveaux de revenus intérieurs sont très bas pour garantir un marché intérieur satisfaisant,
- les coûts des principaux facteurs de production sont très élevés et ne sont pas de nature à permettre la compétitivité des produits sur les marchés extérieurs,
- on observe un mimétisme industriel dans les pays limitrophes entraînant la démultiplication d'industries similaires dans la région pour une demande pouvant être satisfaite par une seule unité de production,

- le non-respect des accords visant à réduire les restrictions sur les échanges et la persistance d'un protectionnisme aigu dans les régions de rayonnement potentiel,
 - la faiblesse de la qualité des produits industriels rwandais.
- . L'environnement financier est également identifié comme constituant un sérieux handicap aux activités de production et d'exportation.

La capacité très limitée de mobilisation de ressources propres et l'accès jugé difficile aux ressources externes surtout aux emprunts bancaires ne facilitent pas le financement des unités locales de production. Les crédits sont accordés difficilement avec des conditions de prêt et de garanties très contraignantes

- . La manière dont les prix sont formés retient l'attention des enquêtés. Il est souligné que le système des marges officielles n'était jamais respecté et n'était pas promotionnel et que le contrôle des prix était mal appliqué. La libéralisation découlant du PAS entraînera une plus grande compétitivité. Mais cette situation risque de condamner à mort les industries rwandaises. D'où la nécessité de protections tarifaires surtout pour les jeunes entreprises, avec un secteur privé légèrement protégé et un secteur public largement protégé. Cette protection s'accompagne toutefois d'un contrôle sérieux des entreprises protégées. Les pays voisins protègent mieux leurs entreprises.
- . Concernant l'efficacité administrative, les enquêtés se plaignent des lourdeurs et de la longueur des procédures qui découragent l'investisseur de même que des décisions administratives prises sans concertation avec les concernés parfois au mépris de valeurs reconnues par la loi.
- . Est également soulignée la capacité de gestion limitée des unités de production qui entraîne une mauvaise allocation des ressources et une mauvaise exploitation des potentialités.

52 Synthèse sur les coûts des facteurs et les éléments
environnementaux dans les différents pays

Pour faire cette synthèse, une cotation a lieu sur base du classement du Rwanda par rapport aux thèmes étudiés et aux autres pays suivant les critères suivants :

Le Rwanda est

1. le moins intéressant i.e le plus cher
2. parmi les moins intéressants
3. dans la moyenne
4. parmi les plus intéressants
5. le plus intéressant

Une présentation avant et après PAS est opérée avec les mêmes critères de classement.

Le tableau suivant donne le relevé des côtes pour les différents thèmes relatifs aux coûts des facteurs.

Pour ce tableau précis, les données sur la Corée, données dans l'étude à titre indicatif ne seront pas considérées étant donné la quasi-impossibilité d'exporter des produits manufacturés du Rwanda vers la Corée à l'exception des produits de la filière "export" (café, thé, quinquina...).

Thème	Classement du Rwanda situation avant PAS	Classement du Rwanda après PAS	Nbre de comparateurs (donnée disponible)
1. Coût de la main d'oeuvre	2	2	5
2. Coût du transport	1	1	3
3. Coût des communications et de la publicité	1	2	3
4. Coût de l'énergie seuls éléments de comparaison			
Electricité	1	3	5
Eau	1	1	1
Pétroliers	1	1	5
5. Coût du capital			
- Taux créditeur compte tenu de l'inflation	5	2	5
- Taux débiteurs compte tenu de l'inflation	4	2	5
- Taux d'inflation	4	2	5
6. Coût des immobilisations	1	1	1
7. Système de taxation			
- Impôt prof. des sociétés	4	4	3
- Impôt prof. pers. physiques	1	1	2
- Profit sur cession	1	1	2
- Impôt mobilier	3	3	3
- Droits d'entrée	1	1	1
- Droit de sortie	1	1	1
8. Coût de l'entretien et des rép.	-	-	-
9. Coût du loyer (résidentiel)	1	5	1
10. Coût des assurances	-	-	-
11. Coût des consommables	-	-	-

Une première lecture de ce tableau montre que avant PAS sur 17 cas de comparaison avec d'autres pays (en nombre variable), le Rwanda est le plus cher dans 11 cas soit 65% des cas (ceux qui portent le numéro 1).

Il est parmi les plus chers dans 1 cas, en position moyenne dans un cas, parmi les moins chers dans 3 cas et le moins cher dans 1 seul cas.

Après PAS, toujours sur 17 cas de comparaison (compte non tenu du nombre de comparateurs) notre pays reste le moins bien placé dans 8 cas, parmi les moins bien placés dans 5 cas, en position moyenne dans 2 cas, parmi les mieux placés dans 2 cas et le mieux placé dans un seul cas. Le nombre de fois où il est le plus cher semble se réduire après PAS au profit du nombre de fois où il est parmi les plus chers, globalement le PAS accroît d'un cas le nombre de fois où le Rwanda est mal placé en dessous de la moyenne 12 avant, 13 après PAS.

Une autre lecture de ce tableau montre que pour

- le coût du transport
- le coût de l'eau
- le coût des produits pétroliers
- le coût des immobilisations
- l'impôt sur les revenus des personnes physiques
- l'imposition des profits sur cession
- les droits d'entrée
- les droits de sortie

Le Rwanda reste le plus cher avant et après PAS en comparaison avec les comparateurs disponibles.

- Pour
- le coût de la main d'oeuvre
 - le coût des consommations
 - les taux créditeurs compte tenu de l'inflation
 - les taux débiteurs compte tenu de l'inflation
 - les taux d'inflation

Le Rwanda se trouve parmi les moins intéressants alors que dans certains cas il était le plus intéressant ou parmi les plus intéressants avant le PAS.

C'est seulement dans le cas de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, celui du coût de l'électricité et dans celui du loyer résidentiel qu'il se trouve dans les mieux placés, toujours si l'on ne considère pas le nombre de comparateurs.

Ces considérations prennent bien entendu davantage de signification au fur et à mesure que le nombre de pays comparateurs s'accroît. C'est pourquoi il est intéressant de dresser un tableau tenant compte du nombre des comparateurs.

Avant PAS

Nbre de comparateurs		5	4	3	2	1	Total des fréquences
Graduation du plus cher au moins cher	1	2	-	2	2	5	11
	2	1	-	-	-	-	1
	3	-	-	1	-	-	1
	4	2	-	1	-	-	3
	5	1	-	-	-	-	1
		6	0	4	2	5	17

Après PAS

Nbre de comparateurs		5	4	3	2	1	Total des fréquences	
Graduation des plus chers	1	1	-	1	2	4	8	
aux moins chers	2	4	-	1	-	-	5	
	3	-	-	1	-	-	1 1	
	4	1	-	1	-	-	2	
	5	-	-	-	-	1	1 } 3	
		<hr/>						
		6	0	4	2	5	17	

Avant PAS, parmi les 11 cas où le Rwanda est le plus cher, 2 sont par rapport à 5 pays comparateurs, 2 par rapport à 3 comparateurs 4 en présence de 2 autres pays et 5 en présence d'un seul comparateur. Le total des cas où il est le plus cher et parmi les plus chers fait 12 cas ou 71% des cas de comparaison.

Après PAS, le nombre de fois où le Rwanda est le plus cher se réduit mais le nombre total de fois où il est soit le plus cher, soit parmi les plus chers s'accroît : 13 cas sur 17 soit 76%.

Globalement donc, malgré l'absence d'informations dans le cas de certains coûts et certains comparateurs, les éléments en présence confirment la position défavorable du Rwanda en matière de coût des facteurs.

VI QUELQUES RECOMMANDATIONS

Les considérations développées dans les précédents chapitres ont un caractère préoccupant autant pour nos industriels que pour les autorités responsables de la gestion de notre industrialisation.

Deux constats s'imposent :

- les produits de l'industrie rwandaise sont chers et peu compétitifs parce que les coûts des facteurs sont trop chers au Rwanda par rapport aux pays comparateurs
- Un certain nombre de facteurs environnementaux freinent nos industries, alourdissent les coûts ou créent un environnement peu propice à l'essor de nos industries.

Parmi les éléments développés ci-avant, il en est

- qui sont favorables
- d'autres qui sont défavorables mais sur lesquels une action est impossible ou bien roule sur le long terme
- d'autres enfin sur lequel une action est possible.

En considérant les éléments analysés, il a été noté que les éléments identifiés comme favorables sont peu nombreux.

Tandis que parmi les éléments sur lesquels une action rapide est difficile, on peut citer l'état d'enclavement, la faiblesse du revenu des habitants, le faible niveau de qualification de la main d'oeuvre en général, la faible disponibilité de matières premières locales, la faible capacité de mobilisation de ressources financières par les particuliers, etc...

Pour certains de ces problèmes, des solutions peuvent être cherchées et appliquées avec des effets à moyen et/ou à long terme.

- * L'accroissement du pouvoir d'achat de la population qui constitue une limitation du marché intérieur est la résultante de l'ensemble des mesures de politique économique dans presque tous les secteurs. Il en est de même de la faible capacité des agents économiques de mobiliser des fonds propres pour l'investissement.
- * L'amélioration des qualifications de la main d'oeuvre en particulier les compétences techniques et le savoir-faire procèdent d'une longue action dans le cadre des programmes scolaires, périscolaires, ou extrascolaires. Il semble nécessaire de mettre en place des programmes spécifiques de formation technique car la main d'oeuvre technique qualifiée permet une meilleure productivité et une meilleure qualité.

- * Beaucoup d'industries travaillent en sous-utilisation de capacité; de même, des projets ont échoué ou n'ont pas pu démarrer en raison des problèmes de disponibilité de la matière première spécialement dans le secteur des agro-industries (arachide, maïs, lait...).

De vastes programmes de disponibilisation de la matière première doivent être élaborés à l'échelle nationale selon les spécificités de chaque région.

Enfin, parmi les éléments sur lesquels une action est possible même à brève échéance, on peut citer quelques coûts de facteurs et quelques éléments environnementaux.

Certes quelques coûts peuvent difficilement être modifiés. Par exemple le coût de la main d'oeuvre qui est parmi les plus chers des comparateurs, peut difficilement être revu à la baisse.

- * Par contre le taux d'inflation, qui était resté longtemps bas si tant il est que les calculs étaient corrects - subit des modifications importantes par suite des mesures du PAS mais il peut être contenu par la suite de mesures de politique économique et monétaire.
- * Le coût de l'argent est très élevé à l'heure actuelle suivant les premières dispositions du PAS mais il faut tendre à ramener ce coût dans des proportions raisonnables pour éviter un choc similaire à celui subi par l'économie à la suite des hausses des taux débiteurs en 1981.

D'une manière générale, il importe que des études soient menées sur la structure des coûts des facteurs, de façon à identifier les coûts anormalement élevés et chercher les voies et moyens pour les réduire.

- * Il n'est pas normal que le coût des produits pétroliers soit élevé par rapport à ceux du Burundi ou de l'Uganda, dans des proportions que ne peut expliquer à lui seul l'enclavement du Rwanda parce que dans une certaine mesure ces pays sont enclavés et le Burundi utilise fréquemment le corridor Nord. Les conditions de financement du matériel et le mode de fixation des prix peuvent avoir une part dans cette situation et il est à espérer qu'une plus grande concurrence permettra de faire baisser ces prix.
- * Dans le cas du transport routier international l'écart important entre le coût au Rwanda et au Burundi ne peut pas non plus s'expliquer par l'enclavement. Une comparaison de la structure de coût dans les deux pays est nécessaire.
- * Dans le cas du coût de l'eau, le Rwanda et le Burundi en disposent en abondance. L'écart de coût ne peut s'expliquer par le surplus de coût d'achat des matières premières et des pièces de rechange importées qui devraient être sensiblement les mêmes à moins que le Rwanda ne choisisse mal ses sources d'approvisionnements.

Il ne peut non plus s'expliquer par le coût de la main d'oeuvre puisqu'il est plus élevé au Burundi.
La raison de ce coût se trouverait peut-être dans les charges de structure de l'entreprise productrice.

- * Il en est de même du coût de l'électricité qui est trop élevé quand on considère qu'il s'agit d'une énergie d'origine hydro-électrique.
- * Le coût des immobilisations pourrait être baissé par une plus grande utilisation de matériaux locaux en particulier pour le gros-oeuvre, les huisseries, les toitures.

En plus de l'analyse de la structure des coûts pour les baisser chaque fois que cela est possible, il y a lieu de fixer un certain nombre de taux de manière relative.

Ainsi, pour le tarif douanier, parmi les contraintes à considérer au moment de la fixation des taux des droits d'entrée ou de sortie, il y a les tarifs des pays voisins et des autres pays de la sous-région où nous exportons ou pouvons exporter les produits de notre industrie.

Les taux de l'impôt sur les revenus spécialement le revenu des capitaux de même que les conditions de transfert des revenus, devront également être fixés en ayant à l'esprit ce qui se fait dans les pays de la sous-région, ceci dans le but d'attirer davantage d'investisseurs étrangers.

D'une manière générale, il y aura lieu de se positionner par rapport aux pays de la sous-région avant de prendre des mesures ayant une incidence sur les coûts des facteurs.
Dans ce sens, il faudra disposer d'une information substantielle et mise continuellement à jour sur les conditions qui prévalent dans ces pays.

Les représentations diplomatiques, spécialement les attachés commerciaux, devraient remplir cette fonction de manière satisfaisante.

Une politique cohérente de conquête des marchés de la sous-région devrait être initiée sur la base de dossiers bien documentés.

Annexe 1 SYNTHÈSE DES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES
SUR LA TAXATION AU RWANDA

a) Impôts directs

- Impôt locatif sur revenu net et profit net de la sous-location: charge déductible admise = 20% du revenu net. Si immeuble acquis à crédit déduction de 12% du montant restant à rembourser. Le taux varie entre 20% et 45% pour les tranches allant de 2500 \$ US à 25.000 \$ US et 50% pour le surplus.
- Impôt professionnel sur le bénéfice des entreprises, la rémunération des personnes, le profit des professions libérales et des occupations non citées.

. Sociétés

De 20% à 45% pour les tranches allant de 3125 \$ US à 25000 \$ US et 50% pour le surplus.

. Personnes physiques

De 0 à 45% pour les tranches allant de 750 \$ US à 25000 \$ US
 50% /tranche de 25000\$ US à 50000\$ US
 55% /tranche de 25000\$ US à 75000\$ US
 60% /tranche de 75000\$ US à 87500\$ US
 70% /tranche de 87500\$ US à 100000\$ US
 80% pour le surplus.

. 20% sur montants payés aux travailleurs occasionnels

- Impôt personnel

Base 1 : entre 0,69\$ et 2,63\$/m² de surface bâtie et

Base 2 : 0,06\$ et 0,5\$ US/m² de surface non bâtie

Base 3 : -

Base 4 : Bateaux à propulsion mécanique non remorqués à l'exception des canots : 15\$/m³ de jauges

Base 5 : Bateaux servant exclusivement au remorquage 15\$/m³ de jauge

Balenières, barges et autres embarcations remorques 7,5\$/m³

Base 6 : Véhicules automobiles > 2500 kg remorques et semi-remorques 15\$ US/100 kg

Concession minière : 1,8\$/ha si expl. minière et 0,3\$/ha si recherche

- Impôt mobilier

Sur revenus des actions, obligations, parts, tantièmes, jetons de présence, revenu des capitaux empruntés à des fins professionnels, intérêts versés par les taux épargnants
taux = 20%.

- Impôts communaux

Varié en fonction de communes, sont modestes mais leur multiplicité crée une tracasserie administrative

- Droits de patente

Accompte d'impôt sur le bénéficiaire, base activité lucrative au Rwanda sauf salarié, exploitant agricole et personnes exonérés.

Tarifs * Personnes physiques, artisans et commerçants détaillants

Entre 18,7\$ US et 56\$ US selon la localisation et les matériaux de construction.

. Demi gros et professions libérales entre 112,5\$ US et 1125\$ US selon la localisation et les matériaux de construction.

. Grossistes, import-export et industrie entre 281\$ US et 2812,5\$ US selon la localisation et matériaux

. Transport de personnes ou des choses

0% la première année 3% de la valeur du moyen de transport la 2ème année, 3% de 90% de cette valeur les années suivantes.

* Sociétés : 3% du capital social

- Droits et taxe sur le commerce extérieur base = valeur des marchandises

. Tarif des droits d'entrée : Taux moyen = 55%
Nombreuses exonérations

. Variation des taux en fonction de la nécessité du produit

. Exonération possible pour les premiers équipements marchandises importées par les bénéficiaires des avantages du code et pour les matières premières destinées à la transformation locale.

Le tarif de décembre 1990 bien qu'étant une révision visant à le situer dans le cadre du PAS ne respecte pas les principes du PAS de taux minimum (10%) et maximum 100% puisque les taux vont au delà de 500%. La nouvelle loi de septembre 1991 respecte l'esprit du PAS (voir point 307).

. Taxe spéciale MAGERWA = 1% du CAF

. Exportation

Loi n° 24/1987 du 29/8/1987

* Droits de douane : 4 régimes

- A. 30% (haricots secs, céréales, huile végétale)
- B. 100% (réexportation)
- C. (animaux sauvages, ivoires et trophées)
- D. 20% (peaux et café)

* Droits fiscaux

50% de la différence entre prix de réalisation et prix de revient.

* Autres exportations = exonérées

Loi n° 45/90 du 14 décembre 1990

- Toutes les marchandises exportées sont exonérées sauf le café.
- Le taux de droit de sortie s/le café est de 20% de la valeur ex-frontière.
- La différence positive entre prix de réalisation et prix de revient est soumise à une taxation de 50%.

b) Impôts indirects

- ICHA { 10%
5%

. Assiette = valeur des importations, coût de revient des produits manufacturés localement, valeur des prestations de services, exécution des travaux immobiliers

- . Taux = 6% en général
 - 2% pour les produits de lère nécessité
 - 6% sur la marge bénéficiaire des services
 - 1% sur la valeur des travaux immobiliers réalisés

- Droits d'accises

- . Base = bières, limonades, eau gazeuse, boissons non alcoolisées, cigarettes de fabrication industrielle locale. Les produits exportés sont exonérés.

. Taux

- * Bières titrant moins de 3% en volume : 0,57\$ US/l
titrant entre 3 et 6% en volume : 0,85\$ US/l
titrant plus de 6% en volume : 1,17\$ US/l
- * Limonades, eaux gazeuses, eau minérale et autres besoins
non alcoolisées 0,37\$ US/l
- * Cigarettes 0,02\$ US/tige de cigarette

c) Autres taxes

- Taxe de peage
- Taxes communales
- Cotisations communales
- C.P.M.
- Cotisation à la chambre de commerce
- Taxe spéciale BRALIRWA pour le fonds de développement
0,0125\$ US/bouteille mise en consommation
- Taxe spéciale MAGERWA
- Taxe de péréquation / produit pétrolier

d) Autres frais et taxes administrations

- Frais de justice
- Frais de roulage et circulation : 93,75\$ US par véhicule
automobile, 75\$ US pour autre véhicule
- Redevance domaniale
 - 0,0125\$ US/m² en parcelle industrielle
 - 0,0125\$ à 0,20\$ US/m² en parcelle résidentielle
 - 0,0125\$ à 0,25\$ US/m² en parcelle commerciale.
- Frais de registre de commerce
 - Industrie : 250\$ US
 - Importateur (commerce) : 625\$ US
 - Exportateur (commerce) : 250\$ US
- Frais de publication au Journal Officiel
 - 15\$ US pour 12 lignes indivisibles de texte
dactylographié sur papier de format ordinaire
(21 cm de largeur)
- Frais d'enregistrement (société) 1,2% du capital social

R W A N D A

- Ministère du Plan, IIIème plan de Développement Economique, Social et Culturel (1982-1986), Evaluation globale (82-86), KIGALI, décembre 1988, 484 pages.
- Projet ONUDI - Rwanda 84/006 - MINIMART, coût des facteurs intervenant dans la confection et l'examen des Etudes d'investissement, KIGALI, novembre 1986 159 pages.
- République Rwandaise, Programme d'Ajustement Structurel, Memorandum sur la politique Economique et Financière du Rwanda pour le premier Programme Annuel (octobre 90 - sept.91). KIGALI, septembre 1990 , 14 pages.
- Ministère des Finances et de l'Economie, Problèmes Centraux de l'Economie Rwandaise. Analyse et Propositions, KIGALI, août 1987 85 pages.
- Office du thé, Rapport annuel 1989, KIGALI, 93 pages.
- Office du pyrèthre au Rwanda (OPYRWA) Rapport annuel 1989, RUHENGERTI, 100 pages.
- Karemera Edouard et cie, Rapport du Consultant chargé de conseiller le Gouvernement sur la lancinante question de Procédures, Formalités et Tracasseries administratives, KIGALI, janvier 1991 106 pages.
- Ministère du Plan
 - * Comptes Economiques Nationaux du Rwanda 1984. KIGALI, mai 1986 , 105 pages.
 - * Comptes Economiques Nationaux du Rwanda 1985. KIGALI, avril 1987, 59 pages.
 - * Comptes Economiques Nationaux du Rwanda 1986. KIGALI, mars 1988 , 173 pages.
 - * Comptes Economiques Nationaux du Rwanda 1987. KIGALI, juin 1989, 140 pages.
 - * Comptes Economiques Nationaux du Rwanda 1988. KIGALI, septembre 1990, 47 pages.
- Ministère des Finances et de l'Economie, Recueil des textes législatifs et Réglementaires, relatifs à la loi du 5 août 87 portant code des Investissements, KIGALI, 1988, 134 pages.

- Ministère du Plan, Analyse de la situation Economique et propositions de mesures de Redressement - Document Technique du Séminaire Atelier à l'Hôtel AKAGERA du 30 octobre 1989, 331 pages.
- Ministère des Finances et de l'Economie, Etudes des mesures d'encouragement à l'Investissement et à l'emploi, KIGALI, août 1988, 117 pages
- Ministère des Finances et de l'Economie, Programme de Soutien à la réforme de la Politique Industrielle et de l'Emploi, Etudes des mesures d'Encouragement à KIGALI, décembre 1987.
- Ministère des Finances , Coordination Officiuse de la loi du 2 juin 1984 relative aux impôts sur les revenus telle que modifié jusqu'au 8 février 1978 et mesures d'exécution. KIGALI, 43 pages.
- INTER G, Analyse diagnostic des activités industrielles et artisanales existantes. Rapport de première phase-volume 1. KIGALI, septembre 1990, 327 pages.
- Filip REYNTJENS et Jan GORUS, code et lois du Rwanda, volume II RWANDA - 1980 , 354 pages.
- Filip REYNTJENS et Jan GORUS, code et lois du Rwanda, volume II RWANDA - 1983, 645 pages.
- Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat, Etude stratégique sectorielle de l'Agro-Industrie, Volume I : Synthèse des travaux de la première phase, KIGALI, décembre 1990, 460 pages.
- INTER G, Etude Stratégique sectorielle de l'Agro-Industrie, Etudes d'Opportunités. Rapport de seconde phase - volume 1, janvier 1991.
- INTER G, Etude Stratégique sectorielle de l'Agro-Industrie, Diagnostic approfondi des unités industrielles. Rapport de seconde phase - volume 2, janvier 1991, 223 pages.
- INTER G, Elaboration d'un programme de Développement Industriel et artisanal de Référence, Analyse Diagnostic des activités Industrielles et artisanales existantes, Rapport de première phase , volume 1. Septembre 1990, 327 pages.
- Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat, Approche stratégique du Développement Industriel et Artisanal, KIGALI, octobre 1990 , 33 pages.
- Ministère des Finances de l'Economie, Code des Impôts directs Tome I, Coordination Officiuse de la loi du 2 juin 1964 relative aux impôts sur les revenus telle que modifiée jusqu'au 30 avril 1984 et mesures d'exécution, 357 pages.

- Ministère des Finances et de l'Economie , Législation douanière du Rwanda.
- Usine textile du Rwanda (UTEXRWA) , notes sur la comparaison des conditions d'exploitation des Industries au Rwanda et ailleurs.
- Ministère du Plan, Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages , Volume 2, KIGALI, novembre 1988, 81 pages.
- Banque Nationale du Rwanda, Rapport sur l'Evolution Economique et Monétaire du Rwanda 1988, KIGALI, juin 1990, 132 pages.
- Banque Nationale du Rwanda, Rapport sur l'Evolution Economique et Monétaire du Rwanda 1983 - 1984, 107 pages.
- Technoserve, Guide de la gestion du personnel pour les entreprises privées au Rwanda, KIGALI, août 1987, 131 pages.
- Banque Nationale du Rwanda, Bulletin n° 16
- Banque Nationale du Rwanda, Réglementation des taux d'intérêt applicables par des IF du Rwanda, 24 juin 1987.
- Arrêté Ministériel n° 09/5 du 4/12/1975 portant mesure d'exécution de la loi du 23 janvier 1971 portant modification de la loi du 25 février 1963 sur le registre de commerce.
- Arrêté Ministériel n° 002/15.01/83 du 31/1/1983 portant procédure de demande de l'octroi de l'autorisation d'inscription au registre de commerce.
- Arrêté Ministériel n° 01/ECO/88 du 31/1/1988 fixant les prix de vente d'eau et d'électricité par ELECTROGAZ.
- Arrêté Présidentiel n° 302/05 du 13 septembre 1978 portant création, nomination des membres et déterminant le Fonctionnement du Comité de sélection du fonds spécial de garantie.
- Arrêté Présidentiel n° 121/05 du 11 mars 1983 portant création et déterminant le Fonctionnement du Comité de sélection du fonds spécial de garantie.
- Arrêté Ministériel n° 02/79 du 25 juillet 1979 portant fixation du taux d'indemnisation à l'expropriation pour cause d'utilité publique.
- Loi n° 43/90 du premier octobre 1990 portant promotion des exportations.
- Loi du 23 janvier 1971 portant modification de la loi du 23 février 1963 sur le registre de commerce.

- Loi n° 09/1983 du 10 mars 83 modifiant et complétant le décret-loi n°/78 du 9 février 1978 portant création d'un fonds spécial de garantie.
- Instruments juridiques en rapport avec les activités du Ministère des Finances, Années 1984 - 1990.
- Procès verbal de réunion concernant l'impact du Programme d'Ajustement Structurel sur le transport au Rwanda tenue les 28 et 29 novembre 1990 à l'Ecole Nationale des Télécommunications.
- Règlement d'Ordre Intérieur du Comité de sélection du Fonds spécial de garantie.
- Règlement sur le taux et les modalités de refinancement auprès de la Banque Nationale du Rwanda, 18/10/1987.
- Instruction n° 02/90 de la Banque Nationale du Rwanda sur les taux d'intérêt.

B U R U N D I

- * République du Burundi, Vème Plan Quinquennal de Développement Economique et Social, 281 pages.
- * Notes relatives aux disponibilités et aux coûts des facteurs de production et d'installation, 1988. Document remis par l'Ambassade du Burundi à Bruxelles (extraits).

T A N Z A N I E

- The Presidents Office - Planning Commission, National Investment Promotion Policy, Dar-es-Salaam, February 1990, 24 pages.
- ZANZIBAR GOVERNEMENT, Investment Act 1986 and Guide Lines For Investors.
- Guide lines For Private Investors and Private, Zanzibaris Intending to invest in Zanzibar, ZANZIBAR.

K E N Y A

- Price Waterhouse - Printfast Kenya Limited, BARCLAYS BUSINESS GUIDE TO KENYA, Nairobi - 56 pages.
- Investment Promotion Centre (IPC), Investor's Guide to Kenya Volume IV : Statistical Tables and Opportunities, NAIROBI may 1989.
- Embassy of the Republic of Kenya, Information-Additional Incentives for Investors in Kenya. Bruxelles june 1990.

C O R E E D U S U D

- Korea Trade Promotion Corporation, Investment Guide to Korea, EC - 87 - 15. 97 pages (extraits remis par délégation de la Corée à Bruxelles).

Z I M B A B W E

- Doing Business in Zimbabwe, february 1990.
- Government of the Republic of Zimbabwe (Dr B.T.G. Chidzero). Economic Policy statement issued by the Senior Minister of Finance, Economic Planning and Development, october 1990.
- Central Statistical Office, Quarterly Digest of Statistics, Harare - june 1988, 96 pages.

O R G A N I S M E S I N T E R N A T I O N A U X

- World Bank, World Tables 1989 - 1990, Edition Johns Hopkins, University Press, BALTIMORE & LONDON, 646 pages.
- Office des publications officielles des Communautés LUXEMBOURG, 1989, 109 pages.
- Journal Officiel de la zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe, volume 8 , n° 3 , septembre 1989.
- Banque Mondiale, Rapport sur le Développement dans le monde. Pauvreté, juin 1990.

